

LA FRANCE L'ITALIE ET LE JAPON REFUSERONT DE MAINTENIR LE STATU QUO

C'est pourquoi on renverrait
la question à une autre
conférence

LES AUXILIAIRES

(Service de la Presse Canadienne)
Washington, 28. — Le compromis proposé pour un règlement de la question du tonnage des sous-marins sur la base du maintien du statu quo actuel pour la France, l'Italie et le Japon et une réduction à 60,000 tonnes chacun, pour la Grande Bretagne et les Etats-Unis, semble certain de faire faillite aujourd'hui du fait à cause des objections de la France et du Japon, quand le comité naval au complet a repris ses séances depuis son ajournement de samedi dernier.

Bien que la nature des instructions du gouvernement français sur la question des sous-marins reçues par la délégation française n'aient pas été revues, on disait dans les milieux américains de voir et qu'il soit possible de conclure un accord complet avec la proposition des Etats-Unis par laquelle il lui serait permis d'avoir un tonnage de 31,000 tonnes pour ses sous-marins au lieu des 90,000 tonnes demandées par l'armateur français et les experts navals comme étant le minimum de tonnage que la France pourrait accepter.

Le porte-parole de la délégation française s'est refusé à faire savoir si la délégation était ou non autorisée à accepter un compromis quelconque. Les Japonais ont déjà rejeté la proposition des Etats-Unis qui réduirait le tonnage de leurs sous-marins de 54,000 tonnes comme primitivement fixé à 21,000 tonnes; et bien que les délégués communiquent toujours avec Tokio sur cette question il n'y avait aucun indice aujourd'hui que le Japon changerait sa manière de voir et qu'il soit prêt à réduire les chiffres de son tonnage de sous-marins.

Si le projet des Etats-Unis est finalement rejeté rien n'indique quel sera le nouvel effort tenté pour essayer de solutionner cette question des sous-marins de laquelle dépend entièrement la limitation du tonnage des navires auxiliaires.

Avec ces divergences de vue si grandes sur la question des sous-marins il y a de plus en plus tendance à renvoyer toute la question à une autre conférence internationale. Dans les plus hautes sphères officielles des Etats-Unis on disait qu'un projet pour la réunion d'une nouvelle conférence serait sous peu soumis à l'approbation des délégués de toutes les nations rassemblées en ce moment à Washington.

DES CHIFFRES FORT EXAGERES

(Presse Canadienne)

Ottawa, 28. — Les télégrammes publiés par les journaux américains, et par certains journaux canadiens, annonçant que 200,000 Mexicains quittent le Canada pour se rendre au Mexique, ont attiré l'attention du ministre de la Colonisation et de l'Immigration. Les rapports sont très exagérés, dit une personnalité de la Presse Canadienne. L'étendue de cette exagération peut être jugée par le fait que le dernier recensement pour 1916 dont les chiffres sont encore les seuls sur lesquels on puisse se fier, donnait comme population ménomnie dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta le chiffre de 37,004. Comment une population de 200,000 personnes, même si cette population immigrait toute? C'est ce que les télégrammes publiés dans les journaux ne disent pas. D'après des informations reçues par télégramme environ 500 Mexicains y compris les hommes, les femmes et les enfants ont quitté le Canada pour se rendre au Mexique, on envisage la possibilité de le faire dans un avenir très rapproché. Cela constitue un nombre plus petit que celui des immigrants qui arrivent chaque semaine au pays.

AFFAIRES ENORMES

(Service de la Presse Canadienne)

Berlin, 28. — La bourse des diamants de Berlin, qui a été établie il y a un an afin de stabiliser le commerce des pierres précieuses, a fait des affaires énormes, si l'on en croit le rapport qu'elle a publié hier.

Le rapport établit que le commerce des pierres précieuses a augmenté de façon substantielle bien que l'Allemagne soit maintenant dans l'impossibilité de se procurer les pierres brutes de l'Afrique du Sud, et il affirme que Berlin devient chaque jour un comptoir plus sérieux pour Anvers et Amsterdam sous ce rapport. Les ventes, suivant les fluctuations du mark, avaient habituellement de 20 à 45 mille marks par karat.

UN MILLIARD POUR LE CINEMA

(Presse Canadienne)

Washington, 28. — Une somme de \$750,000,000 est dépensée chaque année par la population résidant aux Etats-Unis, pour aller voir le cinéma, s'il faut en croire la déclaration faite par le comité des finances du Sénat. Cela donne une idée du rôle que le cinéma joue dans la vie quotidienne du peuple américain.

LES SENATEURS FRANCAIS ET LE DESARMEMENT

Plusieurs déclarent que la France
est déterminée à avoir une marine
puissante et qu'elle s'obstine
aux décisions de Washington

(Presse Canadienne)

Paris, 28. — Le sénat a étudié hier le budget de la marine préparé par la chambre des députés. Plusieurs sénateurs se sont donné la main pour proclamer que la France est déterminée à avoir une marine puissante et qu'elle s'obstine à la limitation des armements proposée par la conférence de Washington.

Le sénateur Branger, qui a présenté le budget de la marine, a déclaré que la France était actuellement à un tournant décisif. "Est-ce que la France, demanda-t-il, ne serait plus aussi indépendante à l'égard de sa marine qu'à l'égard de son armée? Est-ce que l'on sacrifierait le vieux principe de la souveraineté dans ces conférences où l'on nous a promis une sorte de bonheur international?"

Le sénateur de Kerzezo a parlé en faveur des sous-marins comme instrument de défense essentiel, mais il a ajouté que les puissances ne devraient s'en servir que pour fins militaires au lieu de les employer pour couler les navires marchands.

"A la conférence de Washington on a proposé que la France conserve une marine de 500,000 tonnes, mais si nous avons pu trouver étrange la proposition de l'amiral De Bon, il y a néanmoins d'autres limitations que nous ne pouvons accepter," dit-il en terminant.

Le ministre de la marine Guisthaud a déclaré être passionnément affecté des propos lancés au sujet de la conférence de Washington, mais il a affirmé: "On n'a rien proposé qui soit de nature à réduire la puissance de la France. De plus aucune mesure arrêtée à la conférence de Washington ne pourra être appliquée sans le consentement et l'approbation du parlement français."

Le sénateur Branger a critiqué sévèrement la condition actuelle de la marine et d'autres sénateurs se sont joints à lui pour réclamer des réformes les plus tôt possible.

Quelque temps avant l'ouverture des débats sur cette question, la commission n'a pas encore adopté une résolution demandant au ministre de la marine d'augmenter le nombre des sous-marins de manière à ce que la France soit en mesure de bien défendre ses côtes, étant donné la faiblesse relative actuelle des autres unités de combat.

Le dernier paragraphe de cette résolution se lit comme suit: "Personne ne peut songer à entraver ou limiter les efforts de la France sous ce rapport. C'est une question d'indépendance nationale et c'est notre légitime défense qui est en jeu."

La résolution en question a été adoptée avec le rapport de la commission dont le programme est basé sur ces deux principes: la marine française doit être toujours supérieure à celle de l'Allemagne et assez forte sur la Méditerranée et assez développée sur les intérêts français dans le nord de l'Afrique et en Orient.

Le rapport de la commission établit que la France a 49 sous-marins, dont 15 doivent être mis hors de service en 1925. Ces derniers doivent être remplacés par 12, en vertu du programme actuel, mais 24 autres devront être construits dans un avenir indéterminé, construits dans le but que la France ait deux groupes d'unités sous-marines, l'une composée de sous-marins de première ligne et de seconde ligne, et l'autre, de sous-marins destinés à poursuivre les pirates, les croiseurs légers ennemis et empêcher le commerce ennemi.

UN VOTE DE CONFIANCE A M. BRIAND

La chambre des députés, approuve
son refus de nommer une
commission d'enquête touchant
la faillite de la Banque de Chine.

IL EST ATTAQUE

Paris, 28. — La chambre des députés, par une majorité de 177 voix, a accordé un vote de confiance, hier, au gouvernement du premier ministre Briand après des débats de deux jours à propos de la faillite, l'été dernier, de la banque industrielle de Chine.

Le vote de confiance en question a été donné par la chambre sur un refus de cette dernière de nommer une commission pour faire enquête sur de prétendues irrégularités qui auraient été commises, bien que les tribunaux se soient déjà occupés de cette affaire.

A l'ouverture de la séance les députés de l'opposition ont vigoureusement attaqué le premier ministre et ils soulèveront la question de la responsabilité du gouvernement envers la banque lorsque cette dernière suspendra ses paiements. M. Briand s'est très bien défendu. Il a déclaré que la lutte qui se fait actuellement entre les diverses banques avait entravé les mesures que le gouvernement se proposait de prendre pour permettre à la banque en question sur pied et que si ces empêchements ne cessaient pas, les mesures projetées ne pourraient être mises à exécution. Il a ensuite expliqué de quelle de quelles circonstances M. Philippe Berthelot, secrétaire général des affaires extérieures, avait démissionné avant-hier et comment il était intervenu pour aider la banque dont son frère, M. André Berthelot, était président.

Le premier ministre a dit qu'il regretta vivement la démission de M. Philippe Berthelot. Il a répondu à ses insinuations portées contre le ministre démissionnaire, mais il a ajouté cependant que s'il l'avait vu, ce dernier n'aurait peut-être pas transmis sous la même forme le message qu'il a adressé à M. Maurice Casanave, aux Etats-Unis, dans lequel il lui demandait d'intervenir auprès des banques américaines pour qu'elles consentent à garantir les chèques de la banque industrielle de Chine.

M. Bonnavay, le ministre de la justice, a annoncé que quarante-deux dénonciations avaient été enregistrées contre M. André Berthelot, président de la banque et contre d'autres autorités de cette institution pour irrégularités, abus de confiance, déclarations fausses, etc., et que le juge chargé de conduire l'enquête n'avait pas encore terminé son enquête secrète. Si le tribunal trouve qu'il y a matière à poursuivre, a ajouté le ministre, les procédures seront vigoureusement conduites.

IL LEUR FAUDRA DEMISSIONNER

(Presse Canadienne)

Paris, 28. — Onze sénateurs et treize députés devront abandonner leur siège au parlement et à la Chambre Haute, ou bien démissionner comme administrateurs de certaines entreprises si la loi soumise à la chambre des députés est votée d'après ce qu'il est au journal "L'Oeuvre". La résolution en question interdit aux membres du parlement d'accepter des places de directeurs. Parmi les sénateurs dont "L'Oeuvre" donne la liste qui devraient rentrer dans la vie civile ou renoncer à leur situation en dehors de leur mandat se trouvent M. Paul Doumer, ministre actuel des finances; Frédéric François Marsal, ancien ministre des finances; Pierre Marraud, ministre de l'intérieur; et André Berthelot, ancien président de la banque industrielle de Chine, frère de Philippe Berthelot qui a démissionné lundi dernier, comme secrétaire général au ministère des affaires étrangères. Parmi les députés nommés se trouvent Philippe de Rothschild et Charles Ducloux, ce dernier ancien ministre des finances. M. Marraud a déjà démissionné comme administrateur de la Banque de l'Indo-Chine, à ce que l'on annonce.

L'AGITATEUR GHANDI PREND DE L'IMPORTANCE

(Presse Canadienne)

Londres, 28. — Le correspondant du Times de Bombay écrit que l'agitateur Ghandi réussira, au cours de la présente session du congrès Ahmedabad, à obtenir le haut commandement absolu et que le congrès y lui confiera des pouvoirs dictatoriaux sur l'organisation du congrès et sur les fonds. Il emploiera ces ressources à propager le mouvement de "non-coopération", la désobéissance civile et à pousser les gens à ne pas payer leurs taxes au gouvernement, détenant ainsi délégués le gouvernement hindou.

Le correspondant juge la situation comme assez inquiétante vu que le gouvernement constitutionnel est odieux sur la coopération loyale des indiens dans la tâche difficile de gouverner le pays.

UN CABINET DE 16 OU 17 MINISTRES

Le gouvernement Meighen donne
à démission aujourd'hui
et M. King remettra ensuite au
gouverneur la liste de ses ministres

MINISTRES PROBABLES

(Presse Canadienne)
Toronto, 28. — Le "Star" vient de recevoir la dépêche suivante de son correspondant parlementaire à Ottawa: "La composition du cabinet King, à l'heure actuelle, est comme suit: Premier ministre et ministre des affaires étrangères, l'hon. W. L. Mackenzie King; Ministre des finances—W. S. Fielding; Ministre de la justice—Sir Lomer Gouin; Ministre de la marine—Ernest Lapointe; Ministre des douanes—James Robb; Ministre de la milice—Dr H.S. Bell; Ministre des travaux publics—Jacques Bureau ou Rod, Lemieux; Ministre des chemins de fer—W. C. Kennedy ou George P. Graham; Président du conseil ou maître général des postes—Charles Murphy; Ministre du travail—James Murdoch (pas défini); Secrétaire d'Etat—A. B. Copp; Ministre de l'agriculture—W. R. Motherwell; Ministre de l'intérieur—E. J. Murray.

Les autres portefeuilles qui ne sont pas encore alloués sont au Dr J. H. King, sénateur Bostock, T. A. Low et D. D. McKenzie. D'après les renseignements pris à des sources parfaitement dignes de foi, le cabinet Meighen démissionnera aujourd'hui et M. King soumettra au gouverneur général un cabinet composé de seize à dix-sept ministres. Il n'est pas question de la représentation de la province de l'Alberta dans le cabinet, mais si les efforts que l'on fait actuellement réussissent, M. Frank Oliver pourrait bien entrer dans le cabinet à la dernière minute, en passant par le Sénat.

Cependant, il est peu certain que M. Oliver fasse partie du prochain ministère. On remarquera que l'hon. M. King a appliqué sa louable intention de réduire le nombre des membres du cabinet. Le ministère de l'immigration et du rétablissement civil des soldats vont certainement disparaître, et probablement d'autres aussi. De même source autorisée on apprend les pronostics suivants: l'hon. M. Fielding reprendrait le portefeuille des finances, mais comme les obligations de cette charge seront très lourdes, il est probable qu'il ne la conservera pas longtemps et l'hon. M. Mitchell, qui n'entra pas dans le cabinet pour le moment, serait à l'entraînement comme son successeur.

LE PEUPLE VEUT LA RATIFICATION

(Service de la Presse Canadienne)

Dublin, 28. — Une convention des clubs Sinn-Feiners de Donegal Nord, tenue à Buncrana, a adopté une résolution, par un vote unanime, exprimant sa satisfaction de l'accord pour la paix en Irlande, "comme contenant les libertés essentielles de l'Irlande et la sauvegarde de l'honneur irlandais". Des rapports qui furent soumis avant le vote démontrent que chaque district de cette division était en faveur de la ratification du traité. Ne pas ratifier le traité, dit la résolution, serait considéré comme une trahison des intérêts viraux irlandais et un grave mépris de la colon du peuple de cette circonscription. D'autre part, un comité très au nord de l'Irlande, est sous la juridiction du parlement du sud, étant un des trois comités qui furent soustraits à la juridiction du parlement du Nord, c'est-à-dire de l'Ulster, d'après la loi du gouvernement d'Irlande de 1920.

L'HON. MEIGHEN SERA CANDIDAT

(Presse Canadienne)

Ottawa, 28. — Des brèves viennent d'être émis ordonnant une élection partielle du peuple de la comté de Grenville, Ont., qui devient vacant par suite de la retraite du M. A. C. Casselman qui a accepté une position du gouvernement.

La mise en nomination aura lieu le 12 janvier et l'élection se fera le 26 du même mois. On croit ici que le très honorable Arthur Meighen se présentera dans cette division comme candidat conservateur. De cette façon M. Meighen sera en mesure d'avoir un siège au parlement lors de l'ouverture des chambres.

M. Casselman a été élu député de Grenville au dernières élections générales par une majorité de près de deux mille voix.

Ne pas oublier qu'une pénalité de 6% sera chargée sur toute taxe due et non payée le 31 courant.

LE CABINET DE L'HON. M. KING SERA COMPLETE AUJOURD'HUI ET SERA ASSERMENTE DEMAIN

MONTREAL, UNE VACHE A LAIT

(Presse Canadienne)

Montréal, 28. — L'échevin J.-A. Savard, dans un discours qu'il a prononcé devant les électeurs de son quartier, parlant des revenus prélevés au moyen des taxes et que le trésor de la province de Québec a encaissés, a déclaré que Montréal était la meilleure vache à lait de la province, mais qu'elle avait été si soigneusement traitée qu'il ne lui reste pour ainsi dire rien.

MAIRE ANGLAIS A SHERBROOKE

(Presse Canadienne)

Sherbrooke, 28. — Il y aura jeudi prochain une grande réunion pour étudier la question de la mairie. Le maire actuel M. Demault ne se représentera pas à l'expiration de son mandat, et d'après un accord tacite c'est un candidat de langue anglaise qui sera choisi pour lui succéder comme maire de Sherbrooke. Parmi les noms qui sont mis en avant on cite surtout ceux de MM. J. M. Jencks, du colonel Worthington, B. C. Howard et W. Morris.

Il est admis que le colonel Worthington, qui était le candidat conservateur dans le comté aux dernières élections générales, n'acceptera pas la candidature sous le prétexte qu'il a déjà été échevin et maire.

LE PEUPLE VEUT LA RATIFICATION

(Service de la Presse Canadienne)

Dublin, 28. — Une convention des clubs Sinn-Feiners de Donegal Nord, tenue à Buncrana, a adopté une résolution, par un vote unanime, exprimant sa satisfaction de l'accord pour la paix en Irlande, "comme contenant les libertés essentielles de l'Irlande et la sauvegarde de l'honneur irlandais". Des rapports qui furent soumis avant le vote démontrent que chaque district de cette division était en faveur de la ratification du traité. Ne pas ratifier le traité, dit la résolution, serait considéré comme une trahison des intérêts viraux irlandais et un grave mépris de la colon du peuple de cette circonscription. D'autre part, un comité très au nord de l'Irlande, est sous la juridiction du parlement du sud, étant un des trois comités qui furent soustraits à la juridiction du parlement du Nord, c'est-à-dire de l'Ulster, d'après la loi du gouvernement d'Irlande de 1920.

L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS

(Service de la Presse Canadienne)

Montréal, 28. — La province bénéficiera de \$78,809,73, montant d'impôts sur des successions, d'après trois jugements qui ont été rendus hier. Une des affaires était un cas de double impôt. La veuve de Wiles Smith, autrefois d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, ayant été condamnée à payer les droits de succession tant dans la province de Québec que dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

IL FAIT DES AVEUX

(Service de la Presse Canadienne)

Chicago, 28. — Il faut en croire ce que dit la police, Charles Horner, jeune homme âgé de vingt ans, aurait avoué que lui et son compagnon dont le nom est encore tenu secret, aurait tué Samuel B. Storer, commis de pharmacie, le premier décembre dernier, afin d'obtenir une grosse somme d'argent qu'ils croyaient cachée dans son appartement. Ils firent main basse sur trois dollars, une baguette et deux valises à train remplies de linge. Storer fut trouvé mort dans sa chambre, une serviette de toilette autour du cou, les pieds et les mains attachés.

LE CABINET KING

(De notre correspondant)

Ottawa, 28. — Il est tout probable que le cabinet King sera assermenté à cinq heures cet après-midi. Cette nouvelle n'a cependant pas été annoncée officiellement.

ON ASSURE QUE LE CHEF DU PARTI LIBERAL N'A PLUS QUE DEUX BLANCS A REMPLIR DANS LA LISTE DES FUTURS MINISTRES

(De notre correspondant)

Ottawa, 28. — Pendant que M. King met la dernière main à ses affaires, M. Meighen ne néglige pas les siennes. Le "Nouveliste" dit, ces jours derniers: "Si le premier ministre démissionnaire donne à son successeur le temps nécessaire pour former son cabinet, au lieu de s'impatienter et de s'en aller, M. King se montrera bon prince quand il s'agira de la rentrée de M. Meighen à la chambre des députés". C'est ce qui est arrivé.

La promesse de M. Crerar de tenir à l'égard du nouveau cabinet une attitude de "neutralité bienveillante" assure au leader conservateur la place de chef de l'opposition, mais on ne savait pas s'il pourrait l'occuper dès l'ouverture de la prochaine session. Eh bien, tout est arrangé: M. Meighen sera député dans un mois, c'est-à-dire bien avant la convocation des Chambres. Et voici comment il entrera au Parlement: M. Casselman, élu député de Grenville le 6 décembre, a été nommé à une position du gouvernement et par conséquent, le siège de ce comté de la province d'Ontario est vacant. Grenville est un château-fort conservateur, que le Dr Reid, ex-ministre des chemins de fer et maintenant sénateur, représentait au parlement depuis plus de vingt ans. Le cabinet Meighen a tenu une nouvelle séance hier au cours de laquelle on a casé M. Casselman et décidé de faire une élection partielle pour remplir la vacance de Grenville. La mise en nomination aura lieu le 12 janvier et l'élection le 26. M. Meighen y sera candidat et n'aura probablement pas d'opposition.

Car, l'affaire n'a pas dû se décider sans le consentement de M. King et on a, tout le secret des nominations et des bons rapports qui ont existé entre le vainqueur et le vaincu du 6 décembre. Il est entendu, en effet, qu'un gouvernement battu aux élections ne peut faire de nomination. La chose a été décidée en 1896, lorsque le cabinet Tupper nomma M. Desjardins et M. Angus, sénateurs. Lord Aberdeen refusa de sanctionner ces nominations et quelques autres que le gouvernement bleu avait faites avant de s'en aller. Il est vrai qu'avant cette date, les cabinets vaincus avaient souvent casé des amis, avant d'abandonner le pouvoir aux vainqueurs. Ce fut le cas de M. Alexandre Mackenzie, premier ministre libéral de 1874 à 1878, qui avait fait plusieurs nominations après sa défaite aux élections. Et le gouvernement général d'alors, très généreux, avait signé ces nominations de sa plus belle encre bleue.

Avec le consentement de Lord Bynoe et de M. King, surtout le cabinet Meighen a donc nommé M. Casselman à un emploi quelconque, le siège qu'il devait représenter au Parlement est resté vacant et l'élection a été ordonnée pour le 26 janvier.

Voilà comment M. Meighen entrera au Parlement. M. King n'a pas voulu seulement témoigner sa reconnaissance à son malheureux adversaire, qui lui tient la "place chaude" pendant qu'il forme son cabinet, mais le futur premier ministre s'est souvenu que lorsqu'il a été élu chef des libéraux, M. Meighen et ses amis s'étaient montrés très chers, lui assurant une élection par acclamation dans un comté de l'île du Prince-Edouard, afin qu'il puisse occuper à la Chambre le fauteuil que le chef conservateur vient de laisser, après un petit arrangement que nous venons de raconter.

DECES D'UN COLONEL

(Service de la Presse Canadienne)

Toronto, 28. — Le lieutenant-colonel R. L. Nelles, pendant près de quarante ans un serviteur de la compagnie du grand Irons, est mort subitement chez lui hier à l'âge de quatre-vingt ans.

ECOLE DETRuite

(Service de la Presse Canadienne)

Québec, 28. — Un incendie a détruit la nuit dernière l'école catholique située sur la rue des Forges. Les pertes sont estimées entre \$25,000 et \$30,000.

DES INVITATIONS

(Service de la Presse Canadienne)

Paris, 28. — Le premier ministre, M. Aristide Briand, a invité l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie, le Japon et la Belgique à envoyer des représentants à la conférence économique qui doit avoir lieu à Cannes, le six janvier prochain.

IL PLAIDE INNOCENCE

(Service de la Presse Canadienne)

Boston, 28. — Un plaidoyer de non-culpabilité a été déposé en cour suprême tard hier soir, par M. Wm J. Corcoran, ancien procureur du comté de Middlesex, accusé d'avoir conté d'extorquer de l'argent. Il a fourni \$10,000 de garanties.

UN ABATTAGE DE CANARDS

(De notre correspondant)

Ottawa, 28. — Si les politiciens étaient rares, hier, au Château Laurier, le grand hôtel ne manquerait pas de rumeurs. Le correspondant du "Nouveliste" n'a eu qu'à s'asseoir sur un des fauteuils de la rotonde et — en regardant la tête de Laurier, qui domine cette grande salle où tout le monde parle fort, depuis que le parti du grand disparu est revenu au pouvoir — il a appris une foule de choses.

On dit, par exemple, que les amis de M. Georges Boivin veulent essayer de le faire entrer dans le ministère, que M. MacMaster a aussi des partisans qui ont rappelé à M. King que le député de Bromie a fait campagne à ses côtés et qu'avant de monter sur le banc il aurait bien passé un an autour de la table ronde du cabinet; que les libéraux de Montréal se sont réunis dimanche et que Sir Lomer a dû faire ce que M. Lapointe a fait à Québec: un vrai massacre de canards; que M. Bullantyne (ça, ce n'est pas un bateau, bien qu'il ait dit adieu aux employés de son ministère, est retourné à Ottawa, hier, afin d'assister à la séance du cabinet; qu'une prime de mille dollars sera offerte par le Montreal Star au reporter qui interviewera M. Crerar, soit à Montréal ou à Toronto, où tous les journalistes l'ont manqué; que les ministres de l'ouest seront M. Bostock, M. Stewart, M. Hudson et M. Motherwell; que le journal a annoncé que M. Lapointe serait ministre du Travail.

Encore un canard à tuer! Sans doute, le député de Québec-Est serait un excellent aide des ouvriers, mais nous nous rappelons qu'au lendemain des élections, à Québec, un journaliste, qui n'avait pas réussi à interviewer M. Lapointe, entraînait d'arriver quelque chose à son associé, M. Alfred Savard, conseil du Roi, homme d'une discrétion à toute épreuve. "Savez-vous quel portefeuille vous associé aura?" demanda le reporter à M. Savard. "Qui je le sais?" répondit en souriant le jeune avocat. "Dites-le moi, je vous en prie," fit le reporter, pressant. "Volontiers," répondit M. Savard, de plus en plus gai. "Il aura..." "Il aura le portefeuille qu'il voudra," dit le journaliste. "C'est la vérité — tout le monde l'admet à Ottawa," M. Lapointe dit le portefeuille qu'il voudra, la marine, si ça fait son affaire; la Justice, s'il le préfère.

Les trains de Montréal et de Toronto nous ont ramené, hier soir, la plupart des futurs ministres, et ceux qui valent déjà leurs noms sur la liste officielle, mais les chercheront en vain ce soir. Cette liste sera prête aujourd'hui. On assurait, hier soir, qu'il n'y a que deux blancs à remplir, les suivants: Chemins de fer...? Milice...? Que M. King donne les chemins de fer à Sir Lomer, la Milice au docteur Béland, les Travaux Publics à M. Bureau, et tout le monde sera content!

On assure, hier soir, qu'il n'y a que deux blancs à remplir, les suivants: Chemins de fer...? Milice...? Que M. King donne les chemins de fer à Sir Lomer, la Milice au docteur Béland, les Travaux Publics à M. Bureau, et tout le monde sera content!

LE PLAIDE INNOCENCE

(Service de la Presse Canadienne)

Boston, 28. — Un plaidoyer de non-culpabilité a été déposé en cour suprême tard hier soir, par M. Wm J. Corcoran, ancien procureur du comté de Middlesex, accusé d'avoir conté d'extorquer de l'argent. Il a fourni \$10,000 de garanties.

LE "NOUVELLISTE"

Quotidien édité et publié par La Cie de Publication LE "NOUVELLISTE" L. mitou ROMUALD BOURQUE, Gérant.

REDACTION et ADMINISTRATION

25-25-27 rue Du Platon, Trois-Rivières, P. Q.

TELEPHONES: Administration, 373 Rédaction, 588

Membre de la Presse Associée Canadienne. Correspondants dans tous les centres du district. Représentants spéciaux à Ottawa, Québec et Montréal.

ABONNEMENT

VILLE, livra son à dom cile, \$6.00 par année; 60c par mo's PAR LA POSTE, \$5.00 par année. ETATS-UNIS, \$8.00 par année.

MERCREDI 28 DECEMBRE 1921

Les incendies

Au cours du dernier mois de l'année 1921 nous avons eu 34 feux dont sept furent des incendies considérables ou, du moins, dangereux.

Quant au feu de lundi soir, à l'angle des rues Notre-Dame et St-Antoine notre expérience nous permet de dire que si le vent eût été violent, tout le pâté de maisons serrées les unes contre les autres aurait été la proie des flammes.

Après l'incendie, nous avons constaté que si la brigade des pompiers avait eu le concours de quatre ou cinq autres hommes on aurait eu à déplorer deux fois moins de dommages.

Nous avons tout lieu de croire alors que notre brigade du feu n'est pas assez nombreuse et qu'il y a des vides à combler au plus tôt, car dans les deux ou trois semaines qui vont suivre, nous pouvons être victimes d'un incendie aussi désastreux que celui qui a détruit de fond en comble le club Saint-Maurice, dans la nuit de lundi à mardi.

Sans bien connaître comment se combat un gros incendie, nous avons été assez de fois témoin de gros feux, dans d'autres villes qu'ici, pour savoir qu'un chef ne peut pas bien prendre le contrôle d'un feu s'il est tenu de prêter main forte à ses hommes. Nous savons aussi que, quand il faut dresser les échelles, lorsqu'un feu se déclare au second ou au troisième étage, il faut un homme pour monter cette échelle, deux autres hommes pour tenir le boyau et diriger le jet sur le brasier et enfin un autre homme, sinon deux, pour se tenir à la borne-fontaine, pour savoir quand ouvrir et fermer le jet d'eau sur l'ordre du chef.

Un incendie comme celui de l'autre nuit nécessitait donc au moins vingt à vingt-deux pompiers, tandis qu'il n'y en avait que douze, cinq du poste No 2 et sept du poste No 1.

Le Conseil a tellement compris la chose et la comprendra tellement plus encore après ce dernier incendie qu'il va se hâter — comme nous croyons le savoir — d'augmenter immédiatement le corps de la brigade du feu de quatre ou cinq hommes nouveaux pour combler les vides actuels dans le corps de police et de la brigade.

Il doit savoir trop bien, d'ailleurs, que ce n'est pas dans une ville qui a été complètement détruite par le feu qu'il s'agit de faire des sacrifices et de fausses économies sur ce point.

On peut économiser sur bien des choses, mais quand il s'agit de protéger une ville entière et des propriétés d'une valeur de plusieurs millions, on ne croit pas qu'il faille s'arrêter devant quelque sacrifice que ce soit.

Les grandes leçons

C'est à la fin d'une année qu'il est bon de résumer ce que nous avons fait au cours des douze mois passés et de faire un long examen de conscience pour savoir si nous avons été bons et justes envers nos semblables, si nous avons été bons et justes envers l'Étre Bon et le Dieu juste par excellence et si nous avons été bons et justes envers nous-mêmes.

Dans ces derniers jours de 1921 qui s'agissent nous avons rempli toujours, à l'égard de Dieu, de notre prochain et de nous-même ces deux grandes qualités de bonté et de justice.

Elles sont à la base de la société chrétienne. Sans elles la société est livrée à la haine et au préjudice. L'homme qui n'est pas bon est méchant envers tous et l'homme qui n'est pas juste peut causer un tort considérable à ceux qui l'entourent.

De ces deux mots: bonté, justice découlent tous les biens; de leur mépris naissent tous les maux de la société.

Si nous ne sommes pas bons, nous recourons à la calomnie et à la médisance, ces deux vipères engendrées par la haine.

Si nous ne sommes pas justes, nous ne recourons devant aucun moyen pour faire tort à nos semblables et ces moyens engendrent toutes les injustices, toutes les ingratitude, tous les mépris.

Nous voyons bien qu'on a raison de mettre à la base de toute société ces deux grandes vertus: la justice et la bonté.

Entrons en nous-même et voyons si nous avons pratiqué ces deux belles qualités à l'égard de notre prochain, dans toutes nos relations sociales.

Dans le commerce et l'industrie, avons-nous été justes?

Le patron peut-il dire qu'il a été juste envers son employé et l'ouvrier peut-il jurer, de même, qu'il a été juste envers son patron? L'un lui a-t-il donné le salaire qu'il méritait; l'autre lui a-t-il rendu le change en lui donnant la somme de travail à laquelle il avait droit de s'attendre?

Voulez un simple exemple à citer et qui peut être le sujet de notre examen de conscience.

Dans la politique, dans les discussions municipales ou autres avons-nous été exempts de calomnie et de médisance? Est-ce que ces deux maux ne nous ont point servi d'échelons pour monter et arriver à des honneurs inmérités?

Combien de réputations n'avons-nous point entachées, combien d'honneur n'avons-nous point saisi par la calomnie? Et pourquoi avons-nous

aimé à écraser par la médisance des hommes plus faibles et plus bas que nous? Est-ce parce qu'un homme a mal agi qu'il faille le dire aux autres?

Ne sommes-nous pas assez convaincus de ce fait que les hommes se tuent par la calomnie et s'écrasent par la médisance pour ne point tenter de guérir la société de maux aussi excrables, aussi détestables, aussi dignes de mépris?

Réfléchissons sur tout cela et tâchons d'améliorer notre entourage et de protéger notre société en nous abstenant de la médisance et de la calomnie et efforçons-nous de pratiquer ces deux grandes qualités humaines, pourtant si faciles, de la bonté et de la justice envers nos semblables.

Dans leur pratique constante nous pourrions alors goûter le vrai bonheur.

Quelques réflexions

En lisant nos articles sur la politique étrangère, certains gens se sont peut-être dit, que nous prenions toujours de parti pris le contre-pied de la politique étrangère de la Grande-Bretagne, pour épouser le point de vue français. Si le Canada était une nation et si comme tel, il avait une politique étrangère, nous jugerions les choses à un point de vue exclusivement canadien. Mais jusqu'à aujourd'hui, il n'en est rien et l'Europe étant encore la seule maîtresse de la politique mondiale, il nous faut forcément suivre ce qui se passe en Europe et en tirer les conclusions que nous jugeons être de notre intérêt.

Si nous semblons prendre le contre-pied de la politique britannique, c'est que nous croyons que cette politique telle que pratiquée aujourd'hui, est contraire aux intérêts mêmes de l'Angleterre. Nous ne sommes du reste pas les seuls à penser ainsi et en Grande-Bretagne même il existe un grand nombre de très bons esprits qui voient les choses sous le même angle que nous et qui déplorent cette politique inspirée par des intérêts financiers cosmopolites plutôt que par l'intérêt anglais proprement dit. Nous voyons, que si rien ne change, les bonnes relations créées entre la France et le Royaume-Uni par le roi Édouard VII, seront à brève échéance infailliblement rompues. Or, ces bonnes relations sont aussi nécessaires à l'Angleterre qu'à sa voisine de l'autre côté du détroit. Nous voyons que si ces relations amicales viennent à se rompre, l'armée française se trouve à être en Europe la seule armée forte existant aujourd'hui et que l'appui moral de la France ayant derrière elle cette armée, pourrait du jour au lendemain venir augmenter l'audace et l'esprit d'indépendance qui souffle sur l'Égypte et sur les autres possessions britanniques depuis quelques temps.

Bien que les agences télégraphiques gardent sur toutes ces questions un silence voulu, les esprits sont très montés en France contre la politique de Lord Curzon. Pour s'en rendre compte, il suffit de lire les journaux français et le ton de la majorité de la presse française prouve que l'on est très irrité et que l'opinion publique est en faveur de la rupture des relations amicales avec l'Angleterre si on doit acheter l'amitié de la Grande-Bretagne à un prix aussi élevé que celui qu'elle semble vouloir faire.

Nous sommes entrés dans une phase des plus critiques avec le commencement des pourparlers entre M. Briand et M. Lloyd-George. De ce qu'il se dira, ce de qu'il se fera durant ces conférences sur la question du paiement des réparations par l'Allemagne, paiement qu'elle doit faire le 15 janvier prochain, dépend en grande partie la paix du monde. Il est donc de notre devoir d'en aviser nos lecteurs, afin qu'ils ne soient pas pris au dépourvu par les événements.

Dans un discours qu'il prononçait récemment à Bordeaux, M. Raymond Poincaré, ancien président de la République Française, prononçait cette phrase, que l'on ferait bien de méditer de l'autre côté de la Manche: "Souffrir qu'une nation qui a volontairement déclaré la guerre, ne répare pas les dommages qu'elle a causés, serait encourager la guerre". L'Allemagne en effet, ne commencera à sentir son crime, que le jour où elle l'expiera; elle ne pourra constater l'horreur de la guerre, que lorsqu'elle verra que la guerre lui coûte, que jusqu'à présent, elle n'a versé qu'une part infime de sa dette. Le désastre qu'elle a déchaîné laisse la France victorieuse plus faible qu'elle. C'est le vainqueur qui est ruiné. Il n'y a personne qui aperçoive au Reichstag la nécessité de mettre un impôt sur le capital, tandis qu'il en est question à la Chambre française et que nous en possédons déjà un au Canada.

Cependant, l'Angleterre s'apprête encore à essayer d'obliger la France à ne pas exiger le paiement dû par l'Allemagne le 15 janvier prochain. Lord Derby disait récemment: "D'après moi, les difficultés de l'heure présente viennent uniquement de ce que de part et d'autre, on ne s'attache pas à comprendre nos points de vue opposés. On semble, par exemple, ne pas assez se rendre compte en France, que pour l'Angleterre, nation industrielle, le relèvement des marchés germaniques est chose très importante, surtout avec nos millions de chômeurs, qui trouvaient là, un champ merveilleux d'activité; mais il faut aussi que l'on comprenne bien en France, que lorsque nous demandons une Allemagne forte commercialement, nous ne réclamons nullement une Allemagne puissante militairement. Sur ce dernier point, nous sommes tout aussi irréductibles que nos amis de France".

Tout cela, c'est fort bien; mais ce que l'on devrait comprendre en Angleterre, c'est qu'une Allemagne forte commercialement ne paiera pas les réparations jugées par la Grande-Bretagne nuisibles à son expansion commerciale: Alors qui les paiera? Deuxièmement, c'est qu'une Allemagne forte commercialement ne tardera pas à devenir forte dans l'ordre politique, diplomatique, militaire et marin; déjà, la simple image et le simple désir de cette force commerciale constituent en faveur de l'Allemagne et pour la division des Alliés un argument diplomatique de premier ordre; que serait-ce de la réalité?

C'est pourquoi nous sommes enclins à soutenir ici le point de vue français contre le point de vue britannique. Tout nous y pousse; l'atavisme, notre propre intérêt et celui de la Grande-Bretagne elle-même, car nous croyons, comme nous venons de le dire, que la politique du cabinet de Londres inspiré par la haute finance juive, est une politique aussi bien anti-anglaise qu'anti-française, et en tous cas fort dangereuse pour la paix du monde.

CORRESPONDANCE DE FRANCE

Des livres d'art: la Collection Marpon. — Beau papier, beaux caractères, bois originaux. — Jean d'Aggrè, du vicomte E. Melchior de Vogüé; Madame Chrysanthème, de Pierre Loti; Le Pèlerin du Silence de Remy de Gourmont etc.

Depuis quelques semaines, sur mon bureau, en bonne place sont les ouvrages publiés par la maison Marpon & Cie (1). Ce sont des oeuvres d'art, des amis que toujours on lit, que toujours on regarde, car le livre est un compagnon utile, le livre illustré est un spectacle reposant.

Avant de parler des ouvrages, parlons de leur présentation. Lorsque après quelques heures de lecture on se repose le livre, il n'est pas rare de le feuilleter à nouveau et de retrouver les passages qui nous ont le plus frappé, le plus ému; l'on ne se résoud pas facilement à l'abandonner, car c'est abandonner un peu de soi-même.

Si le livre qui nous a tant ému, qui nous a créé tant d'émotions est présenté d'une façon artistique et s'il devient pour les yeux un objet de satisfaction, alors, c'est avec respect qu'on le conserve, avec respect qu'on le retrouve. Dans la lutte actuelle où l'édition française s'efforce de prendre le dessus sur les éditions étrangères favorisées par le change, les directeurs de la Collection Marpon ont voulu avoir l'une des places d'honneur. Ils ont voulu répandre dans le monde des bibliophiles, chez les amateurs sérieux du beau, les oeuvres des maîtres, et les répandre en édition de luxe, à des prix très abordables.

Tirés à petit nombre — chaque ouvrage est numéroté — les 1200 exemplaires de chaque oeuvre se répartissent en 40 exemplaires sur papier Japon Imperial; 60 exemplaires sur Hollande Van Gelder; 1,100 exemplaires sur Vergé d'Arches, papier à la forme, c'est-à-d. Me fabriqué à la main et non mécaniquement.

Le texte est imprimé avec des caractères Plantin reproductions exactes des lettres créées par le célèbre imprimeur français établi à Anvers (Belgique) à l'époque de la Renaissance.

Pour illustrer les ouvrages publiés sur ce beau papier, composé avec des caractères types, les éditeurs ont eu recours à la gravure sur bois, remise en honneur en 1914, gravure qui donne des effets de relief plus réels que la photographie et qui représente un effort artistique plus précis. Les dessins originaux ainsi reproduits, noir sur fond blanc, imposent une épaisse observation aux lecteurs.

Le premier volume de la Collection Marpon qui parut, fut une édition de "Le Pèlerin du Silence", par Remy de Gourmont, de l'Académie française. Il sortit des presses de l'Imprimerie d'Art "Le Croquis" le 16 mai 1921.

Cet in-8o, de 324 pages, avec ses bandeaux enlacs de lampe et lettres reconstitués et gravés, pour le tirage de cette collection, contient le portrait de l'auteur, d'après Bonnat, et des illustrations de A. Bouchet, gravés sur bois par E. Gasperini.

Le second volume de la Collection Marpon "Madame Chrysanthème", par Pierre Loti, de l'Académie française. Il sortit des mêmes presses le 29 juillet 1921.

Cet in-8o, de 329 pages est illustré de 30 bois originaux de A. Rouille. Le troisième volume de la Collection Marpon fut "Le Pèlerin du Silence", par Remy de Gourmont, auquel se sont joints d'autres nouvelles, le Fantôme, le Chateau Luydier, le livre des lithanes, Théâtre Muet et quelques pages retrouvées. Le volume sortit des presses le 6 septembre 1921.

Cet in-8o, de 240 pages est illustré de 40 bois originaux de Designières. Bientôt vont paraître: "Les Filles du Feu", Sylvie, Jenny, Octavie, Iris, Emélie, de Gérard de Verval auquel viennent s'ajouter le Rivage de la Vie, Arcueil, cet ouvrage actuellement sous presse sera illustré de 30 bois originaux de Constant Le Breton; "Le Bon Plaisir", de Henri de Regnier, de l'Académie française, avec des illustrations de M. de Beque gravées sur bois par Paul Bandier.

Dans cette Collection paraîtront les meilleurs ouvrages des principaux écrivains français et étrangers. Les 1200 exemplaires numérotés des tirages se répartissent et se vendent comme suit: Les 40 exemplaires sur papier Japon Imperial, numérotés de 1 à 40, . . . 88 francs, soit au cours \$8.80 Les 60 exemplaires sur papier de Hollande Van Gelder, numérotés de 41 à 100, . . . 60 francs, soit au cours \$6.00 Les 1,100 exemplaires sur papier Vergé d'Arches, numérotés de 101 à 1200, . . . 44 francs, soit au cours \$4.40. 2

Peut-être quelques-uns de nos lecteurs ont-ils remarqué que dans les souscriptions se font nombreuses au fur et à mesure que paraissent les tirages, aussi il est utile de signaler aux amis des livres cette collection, de recommander pour son bon goût ces tirages bibliophiles et artistiques.

Jehan de Paris.

(1) Librairie Marpon & Cie, 10 rue Mauge, Paris, 5e.

UNE INVENTION FRANÇAISE

La téléphotographie sans fil. — Le procédé de M. Edouard Belin

Grâce à la télégraphie, aux câbles courants, à la T. S. F., la moitié du monde est renseignée presque journellement sur les événements sensationnels qui se passent dans l'autre hémisphère, mais quelque longues et bien rédigées que soient les dépêches ou les articles de journaux, il n'y a rien qui vaille une série de bonnes photographies, quand il s'agit d'accidents, d'incendies, de tremblements de terre par exemple, comme celui de San Francisco. Malheureusement, elles parviennent souvent trop tard, et c'est pour combler cette lacune que, depuis 1907, M. Edouard Belin travaille avec une énergie infatigable. Il a réussi à transmettre des photographies de New-York à Saint-Louis et

d'Annapolis à la Malmaison, en France. Voici en quoi consiste son procédé dans ses grandes lignes.

A Annapolis, point de départ, et à la Malmaison, nous trouvons deux cylindres en cuivre qui, à l'aide d'impulsions électriques, tournent lentement, d'un mouvement absolument identique; en plus ce mouvement est tel que chacun des points de ces cylindres vient se présenter à Annapolis devant un stylet S, relié à un microphone spécial et à la Malmaison devant une microscopique ouverture O, par laquelle passe un pinceau lumineux très mince.

Ce dernier cylindre est recouvert d'une couche sensible de bromure d'argent.

A Annapolis, on a tiré d'un cliché ordinaire de la photographie à transmettre, sur une feuille de gélatine imprégnée de bichromate de potassium mélangé de charbon en poussière impalpable, une épreuve positive qui, après lavage, présente des épaisseurs variables en ses différents points et d'autant plus grandes que la lumière a agi davantage.

Cette plaque de gélatine est collée sur le cylindre américain qui a été recouvert de laque et on obtient ainsi un bas-relief à inégalités minuscules. Quand le stylet S presse sur ces aspérités qui viennent, point par point, se présenter devant sa pointe, il éprouve des soubresauts et fait palpiter la planchette en bois P du microphone derrière laquelle se trouve fixé un crayon vertical de charbon de corne.

Les déplacements de ce crayon modifient la résistance qu'il offre au passage du courant de la pile du microphone qui le traverse et, à chaque soubresaut du stylet, nous avons un courant dont la force, si nous pouvons nous exprimer ainsi, est proportionnelle à la hauteur des inégalités du bas-relief.

Nous verrons plus loin combien il a été compliqué de faire traverser l'Atlantique à ces courants, mais pour la clarté de l'exposition, admettons qu'ils sont parvenus à la Malmaison.

Il s'agit maintenant de transformer ces courants du microphone en rayons lumineux qui influenceront point par point la couche sensibilisée du cylindre de la Malmaison et reproduiront exactement la photographie d'Annapolis.

Il vient successivement passer par l'oscillomètre de M. Blondel, le savant électricien, le premier inventeur des goniomètres, qui ont rendu des services inestimables pendant la guerre. L'oscillomètre est constitué par un puissant électro-aimant portant un minuscule miroir argenté mobile M, comme il est d'usage, sensible très grande, le moindre courant qui y circule fait tourner instantanément le miroir d'un angle plus ou moins grand suivant l'intensité variable des courants successifs qui le traversent et il ne faut pas oublier que cette intensité est fonction de la hauteur des inégalités

POUR LE JOUR DE L'AN

Une boîte "Fantaisie" de papier à lettre ou une Bonbonnière "Page & Shaw" seront très appréciées.

J. J. GAUDREAU 27, Avenue Laviolette Vis-à-vis de la Banque de Commerce.

du bas-relief du cylindre d'Annapolis. Sur ce miroir vient tomber un très mince faisceau lumineux provenant d'un arc électrique A. Ce faisceau se réfléchit sur le miroir M et suivant son orientation vient frapper les différentes parties d'une petite plaque en verre à transparence variable T, dont la fabrication est le secret de M. Belin. A une de ses extrémités, elle est opaque et ne laisse pas passer les rayons lumineux, mais à mesure que l'on se rapproche de l'autre extrémité elle devient de plus en plus transparente.

Suivant l'angle dont a tourné le miroir sous l'influence des courants successifs du microphone, le faisceau lumineux arrive à frapper une partie plus ou moins transparente de la plaque en verre, et par l'ouverture microscopique O, devant laquelle vient passer tous les points du cylindre recouvert d'une couche sensibilisée, reproduit à la Malmaison la photographie du cylindre d'Annapolis.

On peut se rendre compte par ce qui précède des difficultés à surmonter pour arriver à ce degré de précision. Il n'a pas fallu moins de 60 relais à la station radio-électrique d'Annapolis pour faire traverser l'Atlantique aux courants du microphone.

La durée de l'opération pour les très bonnes photographies, est de 6 à 8

minutes; pour des photographies moins poussées, de 3 à 5.

Les criminels ne verront pas avec plaisir cette invention se vulgariser, puisqu'elle permettra, dans leur photographie et de leurs empreintes digitales dans le monde entier.

Cl. A. Poidoux.

COURRIER DE STE-EULALIE, Co. Nicolet

— Mme J. O. Baron, de la Baie St-Paul, de passage ici, cette semaine.

— M. Ulric Godin a été nommé conseiller en remplacement de M. Joseph Prince, sortant de charge.

— En vacances dans leur famille, M. Joseph Hamel, M. et Mme Antoine Prince, M. Anatole Prince, Mlle Rose Marie Gaudet.

— M. et Mme A. Gaudet, sont allés à St-Célestin, dimanche, chez M. François Bourgeois.

— Mme Alphonse Bergeron, est en voyage à Montréal. — Mlle Alice Labranche et Mlle Cécile Dillet ont allées aux Trois-Rivières.

MEUBLES DE QUALITE. Si vous n'avez pas encore décidé le choix d'un cadeau utile et pratique pour le NOUVEL AN, vous devriez venir ici. En plus de nos superbes ameublements pour salle à manger, chambre à coucher, vivoir et notre choix incomparable de "Chesterfields", nous avons réuni tout un assortiment de petits meubles qui sont très appropriés pour cadeaux. Et ne faut pas oublier nos lampes sur pied dont nous avons un choix considérable. Et chez LAURIN vous achetez des MEUBLES de QUALITE à un prix raisonnable. A. LAURIN & CIE MEUBLES; TAPIS, PRELARTS 42, rue Du Platon, Trois-Rivières

BOSWELLS Ales & Porter. Que boirez-vous Pendant les Fêtes? Pendant les Fêtes, un approvisionnement de Bières ou de Porter Boswell est d'une importance qui rivalise avec celle du rôti, du pudding et des autres friandises. Faites votre commande aujourd'hui même. BRASSERIE BOSWELL.

LE MEILLEUR MEDIUM
DE PUBLICITE DANS LA
VALLEE DU ST-MAURICE.

DEUXIEME ANNEE—No 48

TROIS-RIVIERES, MERCREDI, 28 DECEMBRE 1921

TROIS SOUS LE NUMERO

UN AUTRE FEU ECLATE SUR LA RUE N.-DAME

Vers cinq heures, ce matin, un logement est complètement détruit par un incendie au No 418 rue Notre-Dame.

CAUSE INCONNUE

A peine reposés du gros travail que la brigade de feu de cette ville a dû accomplir, dans la nuit précédente, nos pompiers ont été de nouveau réveillés dans la nuit pour aller combattre un autre incendie qui venait d'éclater au No 418 de la rue Notre-Dame dans un logement de deux étages.

L'alarme fut sonnée à 5 heures, ce matin, à la boîte d'alarme No 92, à l'angle des rues St-Philippe et Gilmour. A l'arrivée des pompiers du poste No 1 sous le commandement du chef Vachon et du capitaine Cossette, le feu faisait rage à l'intérieur de la maison et dans moins d'une heure tout l'intérieur de l'édifice fut détruit par les flammes. Le feu avait éclaté à l'étage inférieur. Voyant l'importance de cet incendie, on s'efforça d'arroser les murs et l'intérieur avec deux jets d'eau continus pour étouffer le brasier et pour empêcher aussi que le feu se communique aux bâtisses avoisinantes.

Le contrôle du feu pris dans moins de trois-quarts d'heure, mais les pompiers continuèrent à arroser pendant une heure pour éteindre complètement les dernières fumées et le feu qui couvrait les murs et qui aurait pu causer d'autres dommages.

De l'intérieur de la maison il ne reste rien, mais les murs sont encore debout, mais on peut dire que le logement est une perte complète.

La maison incendiée se trouvait au coin de la traversée du C.P.R. et on croit qu'elle était occupée par un seul locataire.

Les dommages s'évaluent de \$1,500 à \$2,000.

UN MOYEN DE PARER AU MALAISE OUVRIER

Un des signes des temps les plus inquiétants est la tendance de l'industrie en général à se prévaloir du système de l'assurance par groupes, visant au cours des deux ou trois dernières années, un grand nombre de firmes reconnaissant maintenant qu'un des meilleurs moyens de s'attacher plus étroitement leurs employés, c'est de leur offrir une police d'assurance qui a pour résultat d'éliminer beaucoup d'ennuis et de dépenses qui résultent de l'émigration de la main-d'œuvre.

Récemment, la Banque d'Hochelaga intervenant dans un contrat avec la Sun Life pour faire assurer tous ses employés pour des sommes variant de \$200 à \$5,000. Cette semaine, M.M. Johnston & Ward, courtiers bien connus de Montréal, ont pris une décision semblable. Le personnel nombreux de cette institution s'attachera certainement d'une façon plus étroite à ses patrons qui viennent de lui offrir ce cadeau de Noël nouveau genre.

La Sun Life, une des compagnies d'assurance les plus considérables dans l'empire britannique et une des plus progressives, a aussi émis au cours du présent mois une police de groupe pour les membres du Syndicat National Catholique des Typographes. Selon ce contrat, chaque membre de cette union, joint d'une police d'assurance de \$1,000.—Communiqué.

LA BANDES SOUS VERROUS

Service de la Presse Canadienne. — Les policiers de St-Louis ont eu deux petites villes environnantes à explorer l'opinion aujourd'hui qu'elle était parvenue à arrêter une bande de voleurs qui a obtenu en volant les banques et les feuilles de paie, une somme dépassant \$10,000 dans l'Ohio central et dans le sud de cet état. Neuf hommes sont sous les verrous et six d'entre eux ont trompé dans ces vols.

ANTIGONISH GAGNE

Service de la Presse Canadienne. — New-Glasgow, 28.—Dans une joute de hockey qui eut lieu hier soir l'équipe d'Antigonish a battu celle de Dalhousie par 7 à 4.

M. Maurice Béliveau de St-Grégoire, était hier aux Trois-Rivières. — M. Maurice Laurin, étudiant à Montréal, est venu passer ses vacances de Noël et du Jour de l'An, dans sa famille, à Trois-Rivières.

COURRIER DE St-Maurice de Champlain

A l'occasion de la Noël, Mlle Annie Lord de Montréal et M. A. Gauthier ont les honneurs de la famille Dayon. — Chez Monsieur Ans. Martin, Mlle B. Bailly de Champlain et son fiancé M. Jos. Baril du Cap de la Madeleine. — Mlle Florence et Lucille Lafrenière, de St-Cuthbert, ont passé quelques jours chez M. et Mme J. A. La Tremblay, chef de gare.

L'AFFAIRE LAFRENIERE

Cet avant midi, devant le magistrat Marchand, s'est poursuivie l'audition du procès de B. Lafrenière, ancien gérant de la Caisse Populaire de St-Maurice, comté de Champlain.

Parmi les avocats intéressés dans les procédures de cette affaire on remarque Me Allan Gormin, criminaliste de Montréal, Me F. X. Lacourrière, Me Philippe Bigué, procureur de la Couronne, et Me Ducharme.

CARNET LOCAL

UN ECONO PAJEREWski

Le grand succès artistique de la saison à New-York et à Chicago semble être le récital de piano de Mue Ely Ney.

Cinq concerts en moins de deux mois, à la salle Carnegie, New-York. Un second concert à Chicago quelques jours après sa première apparition.

Voilà comment on apprécie la grande talent absalomite, aux Etats-Unis. Tous les amateurs de musique, et tous les pianistes en particulier, s'intéressent à sa venue à Montréal.

Notre impresario, M. Jacques-Henri Larivière, nous procurera le plaisir de l'entendre, le 10 janvier, à la salle de l'Hôtel-de-Ville, dans un grand récital.

Persone n'a oublié le concert que nous donna, l'an dernier, le célèbre maître Alfred Cortot, et ne voudra laisser passer l'occasion de venir entendre Mue Ely NEY, qu'on a surnommée, avec raison, LE PAJEREWski FEMININ.

CALENDRIERS ! CALENDRIERS !

Les Calendriers Almanachs, Agenda, pour 1922, sont arrivés à la Librairie Charbonneau, et à la disposition des clients. Il y a en a de tous modèles avec sentences ou pensées pour chaque jour de l'année, pouvant être donnés comme cadeaux etc.

"MISS LULU BETT"

La Gaieté a le plaisir d'annoncer à ses clients qu'il met au programme pour aujourd'hui et demain un film de la Cie Paramount intitulé "Miss Lulu Bett" d'une intrigue fort amusante et fort tragique à la fois.

Ce film est bien écrit et surtout bien monté. On revient avec plaisir la jolie Lois Wilson avec un célèbre acteur que nous n'avions pas vu depuis quelque temps M. Theodore Roberts. On voit aussi dans ce film le sympathique Milton Sills et la jolie Helen Ferguson dans un rôle que nous ne sommes pas accoutumés de la voir jouer.

Avec des personnages aussi célèbres, il n'y a aucun doute que la Gaieté sera un succès de soir et demain. (Info.)

A L'EVÊCHE

Sont de passage à l'Évêché, aujourd'hui. — Messieurs les abbés E. Brunel, curé de Mont-Carmel, Anselme Trudel, curé de St-Thomas de Caxton et Antoine Auger, curé de St-Michel des Forges.

LE PONT DE GLACE PAS ASSEZ SOLIDE

Le pont de glace est enfin formé et relie maintenant les deux rives du Saint-Laurent, de la banlieue au Port St-François.

Hier, en effet, un cultivateur de ce dernier endroit, en disant que le pont de glace n'est pas sûr sur le pont de glace de Port-St-François à la rive nord, mais il n'a pas osé retourner par le même chemin, déclarant qu'il n'osait pas refaire le même chemin, parce que, pour lui, le pont de glace n'est pas encore assez ferme pour supporter plusieurs voitures.

Il est retourné, hier soir, par le bateau traversier "Le Progrès", en disant que si le froid persistait se maintenir le pont de glace sera complètement sûr au commencement du mois de janvier.

ETRANGE DISPARITION

(Presse Canadienne). — Baltimore, Md., 28.—Toujours un mystère entouré la disparition soudaine de l'une des pensionnaires du Foyer de l'Arrière du Salut, Miss Lila Dale Russell, une jeune fille du sud qui était arrivée il y a quelques mois.

Samedi elle recevait la visite d'un ami de sa ville natale, Raymond Morris qui lui apprenait par la circonstance une boîte de chocolat. Le soir elle sortit avec sa compagne de chambre et quand elle revint pour se coucher elle se plaignait d'un malaise à l'estomac. Elle disparut dimanche matin et on ne l'a pas revue depuis.

Madame veuve Leger-Duval de Batiscan, était de passage chez sa fille — Monsieur P. Blouin, était aux Trois-Rivières, samedi dernier.

COMPENSATION POUR LA MORT DE SON FILS

La "St-Maurice River Boom & Drilling", de cette ville, est condamnée à payer \$3,000 à Joseph Lesage de St-Léon pour l'indemnité de la mort de son fils qui s'est noyé, en faisant le flottage des billots.

AU "RAPIDE DES COEURS"

Dans un jugement qu'il vient de rendre, ces jours-ci, en Cour Supérieure, l'honorable juge Duplessis, de la Cour Supérieure, a condamné la St-Maurice River Boom & Drilling Co., de cette ville, à payer la somme de \$3,000 à Joseph Lesage, cultivateur de St-Léon, pour lui aider à vivre maintenant que son fils Alexis Lesage qui était son seul soutien, s'est noyé dans le Rapide des Coeurs et n'est plus là pour subvenir aux besoins de sa famille.

Alexis Lesage avait été engagé par la St-Maurice River Boom & Drilling Co pour faire le flottage des billots sur la rivière St-Maurice, en haut des chutes de La Tuque. Or, le 7 juillet 1920, comme le jeune Lesage se trouvait dans une barge, avec plusieurs compagnons de travail, la barge chavira dans le Rapide des Coeurs et le jeune homme se noya avec un autre de ses compagnons. Alors son père intenta une action à la compagnie réclamant \$3,000, parce qu'il avait versé particulièrement du produit du travail de son fils, Alexis Lesage, pour lui aider à vivre et à faire vivre sa famille. Le réclame aussi \$3,000 pour la perte inexcusable de la compagnie et \$25, pour les funérailles.

Le juge accorda au père la somme de \$3,000, reconnaissant par la preuve qu'en perdant son fils le père perdait son seul soutien, qu'il était pauvre et malade, souffrant de rhumatisme et presque incapable de travailler quand son fils est mort.

Dependant Sa Seigneurie refusa d'accorder l'autre partie de la demande du père, celle de \$3,000 pour la perte inexcusable, parce que le tribunal a trouvé que cette faute alléguée n'a pas été prouvée.

ELECTION DES MARGUILLERS

Selon une vieille coutume qui remonte bien haut dans l'histoire ecclésiastique de la région, l'élection des marguilliers s'est faite la journée de Noël dans les différentes paroisses de la ville.

A la paroisse de l'Immaculée-Conception, paroisse de la Cathédrale, M. Louis Girard a été élu à l'unanimité marguillier en remplacement de M. J. Julien.

A la paroisse Saint-Philippe, à l'Assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, M. Edouard Bourque a été élu marguillier en remplacement de Monsieur Frédéric Rocheleau sorte de charge.

A la paroisse de Ste-Cécile, M. Fandy Malhot a été élu marguillier à l'unanimité en remplacement de M. Robert Ryan.

FUNERAILLES DE M. ELGENE CHARTIER

Les funérailles de M. Eugène Chartier, décédé jeudi le 22 décembre ont eu lieu lundi le 26 en l'église St-Philippe au milieu d'un cortège imposant de parents et d'amis du défunt.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Baril, parent du défunt, et le service funèbre fut célébré par M. le chanoine L. Denoncourt, curé de St-Philippe, assisté de MM. les abbés D. Baril et J. Chamberland.

Assistants au chœur, Mgr L. Chartier, P.A. cousin du défunt, ainsi que MM. les abbés H. Deschêne et E. Tremblay.

Les porteurs étaient MM. Z. Marchand, Nap. Lamy, Uld. Carignan, Nap. Levasseur, M. Dupin et H. Ricard.

Le deuil était conduit par son frère M. D. Chartier de Champlain, et ses sœurs MM. H. Janvier, J.-E. Bédard de Rawdon, R. Barbin de Montréal, ses beaux-frères MM. Z. Emond, P. Emond de Montmagny; Mme D. Baril, sœur du défunt, de Ste-Genève; MM. Geo. Baril de Ste-Anne, H. Baril de Ste-Genève; mesdames Tanc. Chartier, Jos. Massicotte, Nos. Chartier, Oscar Chartier, M. l'abbé D. Baril, J.-W. Chamberland de St-Hyacinthe, S. Chamberland, Art. Richard, F.-X. Duplessis, G. Courtois, Eph. Duplessis, J.-C. Poitras, C. Rouette, S. Laperrière, W. Mariveau, P.-H. Mariveau, P.-R. Dupont, H. Mariveau, D. Côté, Art. Desjardins, O. Maynard, C.-S. Hébert, J.-A. Charbonneau, Chas. Morrisette, D. Gauthier, A. Gauthier, E. Poliquin, Jos. Fortin, O. Fortier, Alfred Bédard, ainsi qu'un grand nombre d'autres.

ELU VICE-PRESIDENT

M. O. H. McLaughlin a été élu vice-président de la Hudson Motor Car Company.

M. McLaughlin, qui fut général des ventes de la même compagnie pendant cinq ans, continuera encore d'exercer ses fonctions, en même temps qu'il sera au service de publicité des automobiles Hudson et Essex.

POUR L'ELECTION D'UN ECHEVIN

(De notre correspondant.)
Cap de la Madeleine, 28.— Deux candidats à l'échevinage ont été mis en nomination, en cette ville, pour l'élection d'un échevin qui doit avoir lieu le 4 janvier 1922 dans le but de combler le vide d'un siège laissé vacant au conseil de ville par suite de la démission du maire Rocheleau et la nomination de l'échevin Paquin comme maire.

Les deux candidats mis en nomination pour cette prochaine élection municipale partielle sont M. Hervé Mi-reault et M. Pierre Rocheleau.

Une lutte serrée se fera entre ces deux hommes.

LES ESPRITS S'ÉCHAUFFENT

(Service de la Presse Canadienne). — Calgary, 28.— Noël n'a pas apporté cette année la paix et la bonne volonté aux camps des mines de la Valley de Drumheller.

On croit qu'il a apporté seulement des troubles, de la misère, une révolte ouverte et l'effusion du sang et l'on craint que la situation ne devienne de plus en plus critique dans ce petit coin du monde d'ici un jour ou deux.

M. William Ryan, vice-président des mineurs unis d'Amérique, district No 18, et le Peter Roff, un observateur, autrement dit un pigeon, sont arrivés à Calgary. Plus de 300 hommes sont en grève et les mineurs en général sont très en révolte ouverte depuis Noël.

Tout le trouble est né de la mise en vigueur par la direction des mines de Drumheller d'une réduction de 25 pour cent sur les salaires de ses ouvriers, sans tenir compte que l'accord entre les propriétaires des mines du district No 18 et les ouvriers mineurs n'expire qu'au mois de mars prochain. Cent cinquante hommes se mirent immédiatement en grève, les ouvriers de la mine Monarch comptant 175 mineurs se sont mis en grève aujourd'hui.

L'association des propriétaires mineurs de l'ouest du Canada déclare que l'infériorité de ses mines est de se conformer à l'accord existant. Aucune des mines atteintes par la grève ne font partie de l'association des propriétaires mineurs de l'ouest canadien.

LES REPARATIONS

(Presse Canadienne). — Paris, 28.— La commission des réparations a décidé de se réunir en session spéciale jeudi après-midi afin d'entendre le Dr Fischer, président de la commission de la dette allemande, et d'autres officiels allemands qui sont arrivés de Berlin pour discuter verbalement avec la commission des réparations concernant les obligations de l'Allemagne.

On est d'opinion, dans les milieux officiels français que les représentants de l'Allemagne proposeront, au nom de leur pays, de payer les échéances de janvier et de février, à de certaines conditions qu'ils devront faire connaître.

Il se peut que le premier ministre Briand et quelques autres autorités alliées prennent part à la discussion.

DANS WENTWORTH

(Service de la Presse Canadienne). — Hamilton, Ont., 28.— On a recompté les votes déposés dans soixante polls du comté de Wentworth, et le résultat donne maintenant une majorité de 142 à M. Gordon C. Wilson, candidat ministériel aux élections fédérales, sur son adversaire M. C. F. T. Woodley, progressiste. La majorité de M. Wilson a donc augmenté de 6 voix.

Mme L. Freynet de cette ville, est allée passer quelques jours, à l'occasion de la fête de Noël, chez ses parents à Ste-Angèle de Laval. Elle a assisté à la séance donnée par le club Nautique de cette place et est revenue enchantée de son voyage.

CE QUE L'ON VOIT CHEZ LE RECORDER

Le Recorder Lord a rendu jugement dans la cause de Amé Parent accusé d'avoir fait le commerce de viandes dans son écurie sans s'être muni du permis qu'il devait rendre à l'Hôtel-de-Ville pour la vente de la viande au détail et pour avoir enfreint les règlements de la cité, a été condamné à \$5 d'amende et les frais ou dix jours de prison.

A Rocheleau, arrêté par le capitaine Bellemare pour ivresse a été condamné à deux mois de prison, cette dure sentence lui étant imposée par le recorder parce qu'il a reconnu comme récidiviste et comme un client trop assidu de la cour du recorder. En plus de cette pénalité de deux mois, l'accusé a été condamné à payer les frais de sa cause ou à faire un autre mois de prison.

LE REGLEMENT DES VIDANGES EST EN FORC

M. le greffier de la cité approuva au conseil que le règlement au sujet du dépotier est devenu en vigueur depuis le 25 décembre.

COMPTES APPROUVES

Avant d'aborder l'examen des plaintes sur le rôle d'évaluation de 1921 le maire Normand et MM. les échevins Gouin, Lamy, Gélinas, Robichon, Dubé et Lampron ont siégé pendant une demi-heure comme commissaires d'écoles, jusqu'à neuf heures pour approuver certains comptes et ordonner leur paiement pour travaux supplémentaires à la nouvelle école St-François-Xavier.

Parmi les comptes dont le paiement fut approuvé on remarque celui de \$6,536, à Arsennault et Ahern, entrepreneurs, un autre compte de \$2,407,50 à Germain et Frère et un troisième compte à M. Rochon, électricien, au montant de \$275.

Lecture a été donnée d'une lettre de la révérende Mère Marguerite Marie demandant, comme par le passé, un cadeau de \$50, à la Commission Scolaire, à l'occasion de Noël, pour les volumes publiés par la communauté des Ursulines, lequel montant permet d'étudier l'histoire de la région.

Ces études consistent surtout en recherches généalogiques. Ainsi on a découvert que l'ancêtre des familles Deslèdes, Du Tremblay et Dargis était un nommé Antoine Desmarais qui vécut ici de 1644 à 1691. La révérende Mère Marguerite Marie a aussi trouvé quel avait été le premier chirurgien de la ville, un nommé Jacques Duguay. La communauté s'occupe aussi de retrouver les titres des propriétés des premiers colons.

Cette demande de boni est remise à plus tard.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Alphonse L. Auger, inspecteur d'écoles, dans laquelle le signataire dit qu'à l'école No. 2 l'exercice de sauvetage par les escaliers extérieurs n'a pas lieu, parce qu'il manque de portes de sortie et que l'on voit un grave inconvénient dans la condamnation des portes de sortie.

À l'école No 12 il paraît que l'on ne fait pas non plus l'exercice de sauvetage, parce que les frères instituteurs craignent que les escaliers soient dangereux et qu'ils n'osent pas eux-mêmes y descendre sans crainte.

On verra si ces craintes sont justifiées en faisant venir l'architecte.

La Commission Scolaire prendra plus de renseignements au sujet d'un compte de \$285,48 pour achat d'images pour orner les murs de l'école St-François-Xavier, ainsi que pour le compte de \$57,70 pour réparations à l'Oratoire.

Comme le maire venait de clore la séance de la Commission Scolaire, M. Arthur Béliveau, greffier de la cité, a appris au conseil que le règlement du dépotier venait d'entrer en vigueur le jour de Noël, le 25 décembre.

A L'ACADEMIE DE LA SALLE

Ce soir à 8 h. aura lieu à l'Académie de la Salle, la distribution des billets d'honneur et le Compte des examens trimestriels, sous la présidence conjointe de Mgr Jules Massicotte, et de l'Hon. L. P. Normand, maire de la Cité. La sortie des élèves pour les vacances du Nouvel An aura lieu, le 29 décembre et la rentrée aura lieu le 9 janvier prochain.

M. A. Schling, de Gentilly, était aux Trois-Rivières hier.

L'EXAMEN DES PLAINTES

Hier soir, le conseil de ville, a commencé l'examen des plaintes du rôle d'évaluation pour les quartiers St-Louis et St-Louis, lesquelles ont été entendues en partie.

L'examen a été remis à jeudi soir, alors que l'on terminera l'étude des plaintes des quartiers St-François et St-Louis et que l'on commencera celle du quartier Notre-Dame. L'examen a duré, hier soir, de 9 h. 30 à 2 heures du matin.

TRIBUNE LIBRE

Sous cette rubrique nous publions les lettres qui sont adressées à notre rédacteur.

Nous nous réservons le droit de corriger au besoin et de refuser tout communiqué tendancieux.

Toute lettre devra être accompagnée d'une signature responsable et d'une adresse authentique. La signature ne sera pas livrée à la publicité si on le désire.

La publication de ces lettres n'engage aucunement notre liberté d'opinion et nous nous réservons le droit de répondre.

Au sujet de ces salaires

Trois-Rivières, 28 décembre 1921.
Monsieur le Directeur,
Le Nouvelliste,
Trois-Rivières, P. Q.
Bien cher Monsieur,

Au sujet de l'emploi du Chef de Police et de Feu et de l'emploi de l'Ingénieur de la Cité, il conviendrait pour être juste vis-à-vis les parties intéressées, que vos lecteurs sachent que le salaire du Chef de Police et de Feu, tout d'abord fixé à \$2,400,00, a été augmenté de l'occupation gratuite d'un logement sur l'avis formel du Chef qu'il ne remplirait pas la position pour un salaire moindre et je suis d'avis que se rendre à sa demande sous les circonstances était justifiable.

Quant au salaire de l'Ingénieur fixé à la somme de \$2,150,00, ce salaire a été fixé à la demande même de certains des ingénieurs ayant fait application pour occuper cette charge, et il aurait été plutôt illogique d'accorder un salaire plus élevé à ceux là mêmes sollicitant cet emploi à ce prix.

Je ne veux pas cueillir des lauriers pour les membres du Conseil, mais je ne peux laisser passer sous silence en une qualité de citoyen des Trois-Rivières, ces attaques qui, tout en étant dites en la forme "sautillante", manquent d'autant plus de sérieux qu'elles sont écrites par des personnes qui parlent sans savoir ce qu'elles disent.

A l'avenir donc, pensez avant d'agir et surtout réfléchissez avant d'écrire et vous n'abuserez pas inutilement ceux que nous semblons vouloir protéger dans la personne des ingénieurs.

Vous remerciant pour votre obligeance en publiant cette mise au point, je me salue.

Un lecteur qui se renseigne avant d'écrire.

DES ETRENNES DU JOUR DE L'AN

C'est la semaine des étrennes et la coutume pour les Canadiens français est qu'en les donnant le Jour de l'An, pour être pratique autant qu'agréable, donne des Livres Canadiens achetés à la Librairie Charbonneau ou d'autres objets de provenance canadienne.

LA BANQUE NATIONALE EST FERME

Cette institution canadienne-française n'a rien à souffrir de la faillite de la maison Eugène Julien & Cie, de Québec, apprenant de sources dignes de foi.

RUMEUR SANS FONDEMENT

Depuis hier soir, une rumeur à tendance sensationnelle et lancée par des gens peu au courant des affaires bancaires, laissait entendre que la Banque Nationale allait souffrir le sort de la Banque des Marchands par suite de la liquidation de la Maison Eugène Julien & Cie, de Québec, et que ses valeurs étaient mises en danger.

Pour rassurer les citoyens et éviter des craintes injustifiées — car dans des circonstances semblables, on sait que l'on s'effraye souvent pour rien — nous sommes allés aux renseignements auprès d'une source autorisée et voici ce que nous avons appris.

La Banque Nationale est protégée contre toute perte possible dans l'affaire de la faillite de la maison Julien, de Québec.

Au dire de notre informateur, il y a trois banques d'intérêt dans les affaires de la maison Julien, mais ces banques sont absolument garanties, d'abord par des billets promissaires, avec marge de 20 points, lesquels billets sont émises par des cultivateurs responsables et solvables et, ensuite la banque elle-même y possède les garanties personnelles des actionnaires de la compagnie. Par conséquent la Banque Nationale, pas plus que les autres banques intéressées, ne peut souffrir quel que ce soit de la liquidation de la maison Julien.

Il n'y a donc aucune crainte à entretenir au sujet de la solidité de la Banque Nationale, pas plus au bureau-chef de Québec qu'à la succursale des Trois-Rivières.

Nous profitons de la circonstance pour mettre nos lecteurs au garde contre ce genre de potins qui colportent des gens qui aiment à faire un titre d'une science qu'ils ne possèdent pas.

Nous en profitons aussi pour rappeler que nos banques canadiennes-françaises sont prudentes dans leurs transactions et ne prêtent que sur de bonnes garanties, de façon à protéger adéquatement le petit épargnant comme le gros dépositaire de fonds.

IL MEURT EBOUILLANTE

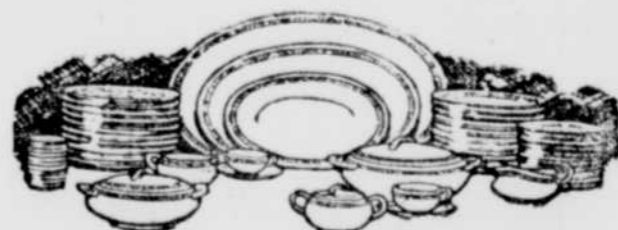
(De notre correspondant). — Louisville, 28.— Le jeune enfant de M. Charles-Edouard Picotte, âgé de trois ans, est tombé par accident dans un bassin rempli d'eau bouillante et mourut le lendemain après-midi, après avoir enduré d'atroces souffrances.

ELU MARGUILLIER A LA RIVIERE-DU-LOUP

(De notre correspondant). — Louisville, 28.— Dimanche dernier, M. Edouard Pratte, cultivateur de la Rivière-du-Loup, a été élu marguillier en remplacement de M. Edouard H. Bédard, sortant de charge.

Monsieur Charlemagne Baribeau, étudiant à l'Université de Montréal, était de passage samedi aux Trois-Rivières, en route pour Ste-Genève. — Mademoiselle Gergette St-Hilaire, de l'Avance Letourneau, Montréal, a passé les fêtes de Noël chez Madame Châtelle, de la rue Des Forges.

CADEAUX PRATIQUES !



Donnez comme cadeau pour le Nouvel An quelque chose de pratique et d'utile et votre geste sera beaucoup plus apprécié.

Nous avons un choix incomparable de services de vaisselle dans tous les genres et des meilleures marques; nos prix peuvent accommoder toutes les bourses et le choix est énorme.

Un service de vaisselle ferait un vrai beau cadeau pour votre femme; y avez-vous songé? Un cadeau vraiment pratique et d'usage journalier.

W. E. ROY

192, rue Notre-Dame, Trois-Rivières

UN ROLE BIEN CHARGE POUR LE MOIS PROCHAIN

L'honorable juge N. L. Duplessis et Alfred Déry auront deux courtes sessions du tribunal de la Cour Supérieure en janvier 1922.

COUR DE CIRCUIT LE 13

Il y aura deux sessions de la Cour Supérieure au mois de janvier de l'an prochain. L'une les 9, 10, 11 et 12 janvier devant Sa Seigneurie Hon. N. L. Duplessis et l'autre les 15, 17, 18, 19 et 20 janvier devant Sa Seigneurie Hon. juge J.-Alfred Déry.

Les jugements par l'hon. juge Duplessis seront rendus le 9 et ceux de l'hon. juge Déry le 16. Ces deux jours, les leurs Seigneuries entendront aussi les requêtes, motions, causes par défaut, inscriptions ex-parte et en droit. Voici les différentes causes que l'on lit sur le rôle:

Mercredi, le 11

Nos. 502, Alb. Giguère vs Can. P. Ry Co.; 522, E. Paris vs F. X. Vanasse; 532, A. Thiffault vs J. Rheault & P. Ricard, mis-en-cause; 81, H. M. St-Cyr vs Anthime Valois; 106, F. Frenette vs D. Desrosiers et dame Desrosiers, demandeurs en garantie, et la Corporation de Shawinigan-Falls, défenderesse en garantie; 120, A. Gagnon et al vs la corporation du village de Gentilly; 702, R. Dutremblay vs T. Arcand.

Mardi, le 10

Nos. 680, A. Nod et al vs J. L. Lafleur; 504, La Prévoyance vs S. Malouin; 41, A. Groulx vs P. Grandchamp; 14, O. Lefebvre et al vs la corporation du comté de Nicolet; 329, C. Robitaille et al vs Cossette et al; dit Cossette, opposition à jugement; 483, Ed. Martin vs Ex. Beauchamp; 246, P. W. Mongrain vs L. Veillette.

Mercredi, le 11

Nos. 665, Jos. Gauvin vs T. Boudreau; 512, Roméo Lamy, Armand Laverrier, 508, Emile Typewriter vs F. X. Vanasse; 552, A. Massicotte vs Ad. Desrosiers; 18, J. O. Proulx vs D. Savard et al; 80, Henri Sana-Jaon vs A. Jumeau; 523, Eric Hailroad Co. vs J. W. Gagnon.

Judi, le 12

Nos. 152, V. Demers vs J. A. Paquette; 61, E. Pettit vs N. Lefebvre et Adolphe Girard, demandeurs en reprise d'instance, et Josephine Béland; 205, Maurice McLean vs Canadian National Express Co.; 159, Eug. Carry vs la corporation de St-Timothée; 666, Pierre Toupin vs St-Maurice Paper; 155, Albert Dumont vs A. E. Dumont; 438, Nick Javaland et al vs Nick Romanis; 649, Roland Bérard vs V. Lamarre.

Lundi, le 16

Nos. 667, Gédéon Masson vs Jos. Dauphin et Cie de Moulins à bois Tourville, Int.; (Prod. factum); 114, A. Guimond vs A. Richard et al (re-ouverture enquête); 106, Geo. Thérien vs syndics de la paroisse de Ste-Anne de la Rivière du Loup; 206, D. Roy vs St-Maurice Lumber Co.; 207, Syndics de la Mission St-Joseph de la Mekina vs St-Maurice Lumber Co.; 238, Prime Dupont vs St-Maurice Lumber; 209, Ovide Richard vs St-Maurice Lumber; 213, Jos. Joneau vs St-Maurice Lumber Co.

Mardi, le 17

Nos. 43, H. O. Label vs Emile Hain; 407, Banque de Commerce vs A. H. Chave; 97, O. Milhomme vs Dolina Béland; 243, Alp. Lefebvre vs St-Maurice River Boom & Drivng Co.; 231, Ad. Villeneuve et al vs St-Maurice River Boom & Drivng Co.; 242, Denis Lajoie et al vs St-Maurice Paper Co.; 594, N. A. Robichon et al vs L. B.



FORCE

La force des muscles n'indique pas la force des nerfs. A ce compte nombre de personnes qui paraissent en santé, souffrent des maladies nerveuses et ne peuvent comprendre ce qui les rend malades. L'insomnie et l'irritabilité sont parmi les premiers symptômes. L'indigestion et des sensations de fatigue suivent bientôt.

Lisez cette lettre d'un homme de la Province d'Ontario.

M. W. L. Gregory, rue Charles, Est, Ingersoll, Ont., écrit: "J'ai souffert pendant un certain temps d'indigestion. Quelqu'un m'a dit que j'étais nerveux et m'a recommandé de prendre de la force des nerfs. J'ai acheté un flacon de la force des nerfs et j'ai commencé à le prendre. Après quelques jours, j'ai senti un grand soulagement. L'indigestion a disparu et j'ai retrouvé mon appétit. Je suis maintenant en parfaite santé et je tiens à remercier le Dr. Chase pour la force des nerfs qui m'a permis de retrouver la santé."

TABAC HACHÉ (CUT PLUG) 'ROYAL NAVY'

LA MEILLEURE VALEUR POUR 15¢

(En boîtes métalliques d'une demi-livre quatre-vingts cents)

"Tabac de la Virginie de qualité supérieure"



Steel Co. Ltd.

Mercredi, le 18

Nos. 245, Donat Boucher vs Wayagamack Pulp & Paper; 470, H. Trépanier dit Duncan vs Wayagamack Pulp & Paper Co.; 291, Welly Lacombe vs Wayagamack Pulp & Paper; 503, J. O'Rourke, ex vs Geo. A. Fuller; 540, L. Gentil vs Pontiac Lumber & Paper; 707, W. Rouleau vs Shaw, Eng. Co.; Ltd.; 579, François dit Ludger Larochette vs Wayagamack Pulp & Paper Co.

Judi, le 19

Nos. 705, Adrien Chrétien vs Shaw, Eng.; 706, Almidan Arsenault vs Shaw, Eng.; 647, Louis Georges dit Joseph Bourassa vs Shaw, Eng. Co.; 178, A. Lefebvre vs J. A. Gauthier; 983, A. Joneau vs J. A. Richard et al; 41, Ex. Dusault vs B. David et al; 704, C. E. St-Onge vs Aug. Bellefeuille.

Vendredi, le 20

Nos. 441, Ph. Pellerin vs Zidas Dubois; 280, D. J. Perreault vs H. Ryan; 207, Caisse Populaire de St-Maurice vs J. B. Lafrenière; 249, J. B. Couture vs St-Maurice Lumber Co.; 93, Alex. Ross vs St-Maurice Lumber Co.; 492, Dame A. Chaimy vs Em. Grenier; 640, St-Maurice River Boom vs Corporation des Trois-Rivières.

N.-B.—La Cour de Circuit siégera le 13 janvier 1922.

pile, et des fils, et des tunnels, et des rails, et des signaux, et des manivelles, et des trucs en cuivre, et des sigillages!

—Une pile et des trucs en cuivre... répète Toto dont les yeux s'élargissent démesurément.

Toto est rentré goûter chez Edgar. Tout de suite il réclame.

—Montre-moi ton train.

—Non! pas aujourd'hui!

—Pourquoi?

—On pourrait l'abîmer!

—Ce n'est pas vrai! tu n'as pas reçu de train!

—La preuve! C'est que le voilà, fait Edgar, en colère, tandis qu'il montre du doigt à son ami, sur la plus haute planche de l'armoire, une boîte énorme et inaccessible.

—Qui est-ce qui te l'a monté si haut?

—C'est papa.

—On ne pourra jamais le descendre?

—C'est exprès. Papa ne veut pas.

—Il ne veut pas quoi?

—Qu'on joue avec le train.

—Pourquoi?

—Parce qu'il est trop beau.

—Alors, à quoi sert-il, ton train?

—A s'amuser quand papa a le temps d'être là.

—Qu'est-ce qu'il fait donc pendant que tu joues, ton papa?

—Ce qu'il fait? Mais c'est lui qui démonte le train et qui le remonte, qui prépare les rails, qui pose les signaux...

—Et toi? tu fais marcher la pile?

—Penses-tu! Je n'ai pas le droit d'y toucher, à la pile.

—C'est trop dangereux pour les enfants.

Un silence—et puis Toto s'approche d'Edgar, en qui confusément il a deviné un compagnon d'infortune.

—Je vais te dire un secret, mais tu ne le raconteras à personne.

—Non.

—Eh bien! Ma montre...

—Quoi?

—Papa aussi me l'a enlevé parce qu'il a peur que je la casse!

Edgar et Toto se regardent. Il se sont compris. Ils ont évidemment la même opinion sur ce qu'on appelle des étrennes "sérieuses", "utiles" et "savantes", mais comme ce sont des enfants bien élevés, ils aiment mieux ne pas l'exprimer tout haut.

Et ils s'en vont jouer à la toupie.

Paul Coudray.

Vient de paraître

Almanach Rolland, Agricole, Commercial et des Familles 56e Année. Publié par La Compagnie J.-B. Rolland & Fils, Montréal.

La nouvelle édition de cet Almanach ne le sède en rien sur ses devancières, car on y trouve avec tous ses nombreux renseignements d'usages, un choix judicieux de conseils pratiques, anecdotes, œuvres inédites de nos meilleurs auteurs: "La Dame Blanche", par Rodolphe Girard; "Défunt Titoin", par A. Bourgeois; "La parole qui tue", par Casimir Hébert; "Mariage-nous le mariage est doux", par A. D. DeCelles, etc.

Cet Almanach déjà si populaire restera encore au rang des plus précieuses publications de ce genre.

Prix 1.25, franco par la poste 20 cts.

LES MALADIES VENERIENNES

sont de larges blessures par où s'écoule le sang de la nation; elles sont aussi l'un des pires obstacles à la richesse nationale.

Le souci de la conservation de la force vitale de la race ainsi que du bien-être de chacun de ses membres, exige que ceux qui sont atteints de maladies vénériennes—blennorrhagie ou syphilis—se fassent soigner sans délai par un médecin consciencieux et compétent ou à l'un des dispensaires établis par le comité, aux hôpitaux dont les noms suivent, aux jours et heures ci-après indiqués:

DISPENSAIRES

Hôpital St-Joseph, Trois-Rivières: Hommes: Mardi, jeudi, samedi, de 7.30 hrs à 8.30 hrs P. M. Femmes: Lundi, mercredi, vendredi, de 3.30 hrs à 4.30 hrs P. M.

Le Comité a aussi ouvert des dispensaires dans les villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull et Chicoutimi.

LABORATOIRES

Les recherches microscopiques du gonocoque, du spirochète, la réaction de Wassermann du sang et du liquide céphalorachidien, sont faites gratuitement pour tous les médecins de la province aux deux laboratoires de la commune de la lutte antivénérienne: 59 rue Notre-Dame Est, Montréal, et 40, rue Charlevoix, Québec. Les tubes pour la prise du sang, les lames pour le prélèvement des sécrétions blennorrhagiques, sont aussi fournis gratuitement.

Conseil Supérieur d'Hygiène de la Province de Québec. Division des Maladies Vénériennes. 63, rue St-Gabriel, MONTREAL.

ETRENNES

Toto est assis au milieu de ses jouets, mais il attend les plus belles étrennes, qui ne sont pas venues encore; les étrennes de tante Clarisse. Et c'est à cela qu'il pense.

La porte s'ouvre. Papa est entré, ouvre la porte de la lingerie, tenant un petit paquet dans la main: "Toto! Voilà quelque chose pour toi!"

Toto bondit sur la petite boîte que papa l'empêche d'attendre, et qu'il ouvre lui-même avec précaution. Une carte de visite.

Emotion! C'est de tante Clarisse. Quelques papiers de soie... Un ruban... Dieu!... c'est beau!... un écrin... et... une montre en argent, superbe, avec la chaîne, s'offre aux yeux de Toto ébloui.

—Oh! comme tu es glé, Toto! Tante Clarisse a si gentiment oublié ton âge! Regarde un peu! C'est un cadeau de grand garçon! J'espère que tu es content?

Pendant ce discours, Toto trépite d'impatience de palper, lui aussi, cet objet admirable. Ses yeux à lui ne peuvent bien voir que quand sa main touche.

—Donne vite, papa!

—Y prends-tu?

—Voyons, Toto: est-ce que les petits garçons de six ans portent des montres?

—Alors! A quoi ça sert-il d'en recevoir une?

Papa est évidemment peiné.

—D'abord, tu ne sais pas lire l'heure! Toto reste confondu. Je vous demande un peu si les montres sont uniquement faites pour regarder l'heure qu'il est... L'heure? N'importe qui peut vous la dire! Il n'y a qu'à la demander. Une montre est faite pour servir et se fermer, pour se remonter, pour qu'on en voie tourner les aiguilles et qu'on en écoute le mouvement! Une montre est faite pour s'attacher au bout d'une chaîne et se remettre dans la gousset; et, avant tout, une montre est faite pour donner du prestige à son propriétaire, aux yeux des camarades qui ne possèdent pas cet objet précieux.

Voilà. Mais, hélas! toutes ces nuances papa ne les comprend pas! et Toto, dans son impuissance à les lui expliquer, sent les larmes lui monter aux yeux.

A la promenade, deux jours après, Toto rencontre Edgar.

—Eh! bien! fait celui-ci, qu'est-ce qu'elle t'a donné, ta tante Clarisse?

—J'ai reçu une montre!

—Une vraie montre? demande Edgar en ouvrant de grands yeux. Tu en es de la chance!... Fais-la voir un peu!

—C'est que... justement je ne l'ai pas emportée aujourd'hui.

—Farewell! val! C'est une montre jolée! Une montre pour rire, que tu as!

Toto est si humilié qu'il préfère détourner la conversation.

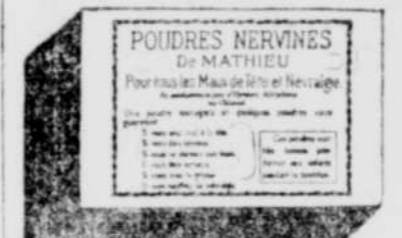
—Et toi? Qu'est-ce qu'il t'a donné le monsieur qui te gêne toujours?

—Moi, j'ai reçu un chemin de fer à électricité.

—A électricité... Mais oui, naturellement! Comment marche-t-il?

—Oh! C'est très chéri! Il y a une

POUDRES NERVINES DE MATHIEU



Font disparaître les maux de tête, la névralgie, l'insomnie, les humeurs acrompagnées de froid, etc., etc.

Vendues partout au prix de 25 cts la boîte.

Tout marchand de gros peut remplir immédiatement la commande de votre fournisseur. Ou bien, écrivez directement à la Cie J.-L. Mathieu, Sherbrooke, P. Q., qui vous en enverra franco de port une boîte sur réception de 25c.

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE PLACE VOTRE COMMANDE

Pour vos Cartes du Jour de l'An

Nous sommes en mesure de vous faire de magnifiques cartes, dorées sur tranche, petit ou grand format, avec enveloppes en parchemin de haute qualité pour convenir, à un prix très modéré.

Ces cartes sont tout ce qu'il y a de plus chic et de plus riche.

Nous vous les livrons la même journée que commandées.

LA CIE DE PUB. LE "NOUVELLISTE"

LIMITÉE. 23-25-27, rue Du Platon, Trois-Rivières

MALADIES DES FEMMES

Maladies de la matrice et des ovaires, troubles mensuels traités d'après les méthodes modernes. Déplacements et déviations corrigés sans opérations. Consultation à domicile sur demande.

Docteur C. A. BOUCHARD. Heures de bureau: 2 à 4 et de 7 à 8 p.m. 56, AVENUE LAV OLETTE. Téléphone 599

MOTEUR A VENDRE!

Moteur en parfaite condition à vendre à prix raisonnable. 30 forces, 3 phases, 60 cycles, avec contrôleur, poulies, etc.

Prix très bas à prompt acheteur. S'adresser aux bureaux du

"Le Nouvelliste" 23-25-27-Rue Du Platon-23-25-27

Cartes Professionnelles

MEDECINS. Docteur Achpiso. Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris. Ancien interne des hôpitaux de Paris. Ancien chirurgien de l'armée française. Chirurgie générale. Maladies des femmes. Maladies du nez, de la gorge et des oreilles. 34 rue Bonaventure, Trois-Rivières.

NOTAIRES. J. A. VILLENEUVE. Notaire. Argent à prêter, déclarations, règlement de succession, collection, assurance, examen de titres. LES TROIS-RIVIERES P.Q.

AVOCATS. Jacques Bureau, C.R. Téléphone 109. Philippe Digué, C.R. Casier Postal 109. Wilfrid Gariépy, C.R. Édifice "Forum". Georges Goulet, B.A. Trois-Rivières.

Bureau, Bigué, Gariépy & Goulet. AVOCATS. 4 rue des Forges. Téléphone 592. G. H. Robichon. Léon Méthot. AVOCATS.

Edifice Banque d'Hochebourg. Entrée: rue Hart. Trois-Rivières. Téléphone 511. François Désilets. Maurice Fortier. DESILETS & FORTIER. AVOCATS.

Bureau à Louiseville, du samedi matin au dimanche soir. rue de la Gare. 25 rue Alexandre. Trois-Rivières. Tél. Bell 1000.

Edouard Langlois. M. L. Duplessis. DUPLESSIS & LANGLOIS. AVOCATS. 28 rue St-Joseph. Trois-Rivières.

OPTICIENS. J. P. MEUNIER, O.D. Spécialiste pour LA VUE. 42 rue des Forges. Trois-Rivières.

VICTOR ABRAN. NOTAIRE. Bureau: Tél. 717. Résidence: 1071. Argent à prêter. Assurances. Collections. Bureau à la Pointe-du-Lac tous les samedis midi et lundi midi. 28 rue St-Joseph. Trois-Rivières.

CARTES D'AFFAIRES. CAFE GLORY. Four Dames et Messieurs. Repas à la Carte et sur Menu. Billet de \$5.00 pour \$4.50. Ouvert tous les jours de 6.30 a.m. à 2.30 a.m. 64, rue Des Forges. Trois-Rivières.

The Chloro Supply Company. Distributeurs et commerçants en matériaux de construction, fournitures d'entrepreneurs, machines pour contracteurs, et moules. 45 rue Bonaventure. Trois-Rivières. Téléphone 99.

PATENTE ALBAN CONTRE LES VOLEURS. LAMELLIN & MILETTE. Gardera votre établissement en parfaite sûreté. 268, RUE ST-PAUL. Téléphone 395 sonnez 6. Trois-Rivières.

BROUSSEAU & GROLEAU. Comptabilité de toutes sortes. Organisation de compagnies ou autres. Auditions, mandats judiciaires. Faillites ou liquidations. 111, rue St-Joseph. Québec, P. Q.

Café Bouillon. Le Café Bouillon est ouvert de 6 hrs. a. m. à 2 hrs. a. m. au No 205, rue Notre-Dame TROIS-RIVIERES.

BELIVEAU & HAMELIN. Poseurs d'Appareils de Chauffage à Eau Chaude, à Vapeur et à Air Chaud, etc., etc. 179, Avenue Lavolette. Trois-Rivières. Téléphone 1034.

DENIS DUSSAULT. Contremaître-Menuisier. Boutiques de réparations générales. meubles, gramophones, armes à feu, serrures, aiguisage de patins. Téléphone 285. 20 Niverville.

CAFE BOSTON. Pour Dames et Messieurs. Repas toutes heures. Satisfaction garantie. Service poli et courtois. 8, rue Badaux. Trois-Rivières.

ANNONCES CLASSIFIEES

AGENT DEMANDE pour Grand-Mère et les compagnies environnantes. Homme marié, qualité voulue comme agent de la Metropolitan. Revenu net de \$3,000, par année pour homme compétent. S'adresser à E. Lavallée, assistant-gérant, Grand-Mère.

Aux personnes faibles: rétablissement assuré en faisant usage des "cachets Berthous", maladies aiguës ou chroniques, épuisement, anémie, débilité générale, faiblesse de sang, de croissance, etc. Écrivez au laboratoire de Dr P.-O. Daval, 120, Mont-Royal, Montréal, qui vous donnera les renseignements nécessaires, gratuits, j. n. o.

A VENDRE automobile Ford, bonne condition, \$250, Gros Victrola XVI presque neuf. S'adresser à 34 Bédouaux, 25-6 fs.

A VENDRE — Automobile Ford, bonne condition, \$250. Gros Victrola XVI presque neuf. S'adresser à 34 Bédouaux, 25-6 fs.

A VENDRE. — Bon poste pour commerce, comprenant un grand magasin et trois autres logements; grand terrain. Revenu annuel \$625.00. Vendre à bonne condition. 23 rue St-Jean-Baptiste, Point St-Maurice. 1-6-8-13-15-20-22-27-29 nov.; 3-5-10 déc.

COUTURIERES DE GANTS demandées, pour travailler sur machines modernes, muniées par l'électricité et très rapides. Au moins 30 demandées, doivent avoir expérience. S'adresser par lettre mentionnant expérience à J. Kayser & Co, Limited, Sherbrooke, P. Q. 27-6 fs.

LAVAGES. — Humide à la boîte \$1.25. Séchage à la boîte \$1.50. Buanderie à Vapeur, 121 St-Julie. 1-6 fs.

LOGEMENT A LOUER 5 appartements, Possession immédiate. Aussi garage, partie d'aménagement. Le tout au parfait ordre. S'adresser à 52 Laviolette. 27-2 fs.

MECANICIEN expert demandé, capable de prendre la direction de l'atelier d'un garage. Devra avoir de bonnes recommandations. Bon salaire à la personne voulue. S'adresser par lettre au casier "T" Le Nouvelliste, 13-n.o.

ON DEMANDE. — Homme sérieux, honnête possédant des qualités d'initiative et d'action, qui satisfait sa situation en entrant dans une grande compagnie, où son travail sera largement rémunéré. S'adresser personnellement à M. E. Lacombe, Edifice Banque de Commerce, No. 12, rue Chapleau, Trois-Rivières. l. n. o.

Perle musicale en noyer solide 46 pouces de hauteur, 18 ligger, 13 de profondeur valeur de \$35.00, vendra pour \$14.00. S'adresser 177 St-Olivier, j. n. o.

PERDUE. — Sacoches en soie noire contenant un petit porte-monnaie avec \$1.00 en argent, un lorgnon, etc. Perdue à partir de la rue St-Maurice à la rue Ste-Elisabeth. Prière de retourner au "Nouveliste". 28-2 fs.

LOI DE FAILLITE CANADA. Province de Québec, District des Trois-Rivières.

Dans l'affaire de la cession autorisée de:

DIONIS GELINAS Marchand-Epicier de Ste-Flore Cédant Autorisé.

J. CONRAD PERRAULT, Syndic Autorisé.

Le sous-signé vendra par encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur, mardi le 3 janvier 1922 à 11 heures de l'avant-midi, à son bureau au numéro 60 de la rue Notre-Dame à Joliette, tout l'actif en cette affaire savoir:

Epiceries et provisions d'alimentation, \$248.80
Dettes de livres suivant liste, \$170.05

Conditions: Argent comptant. Le magasin sera ouvert pour inspection lundi le 2 janvier de 11 heures à, m. à 4 heures p. m.

J. CONRAD PERRAULT, Syndic Autorisé, 63, rue Notre-Dame, Joliette, Qué.

HUITRES SUR COQUILLE ouvertes à votre ordre.

Café Child's 39 rue Des Forges LES PRIX SON REDUIES. DINER 40c MAINTENANT.

Dr. EDMOND BUISSON DENTISTE 20, Rue des Forges, Tél 569. SPECIALITE: Ouvrages en or.

GERANTS DE DISTRICT

Notre Bureau engage quelques agents d'expérience dans la vente de débris pour être réemployés dans divers terrains. Une occasion unique de gagner de l'argent et de se procurer un logement. Une belle occasion s'offre pour tout agent compétent et sérieux d'acquiescer à cette offre et de prendre un parti dans ce genre de commerce. S'adresser par correspondance spécifiant compétence.

LE PRET MUNICIPAL, Ltée. 83, rue St-Pierre, Québec. J.-A. FOURNIER, Gérant.

LE COMMERCE A UNE BALANCE TRES FAVORABLE

Le commerce canadien prend de jour en jour de l'expansion et nous constatons avec bonheur que les exportations l'emportent sur les importations pour les mois de novembre et d'octobre 1921, comme nous le verrons plus loin par les tableaux synoptiques que nous publions ci-dessous.

Novembre octobre
Importations \$64,271,434 \$59,518,248
Exportations 86,533,862 79,941,682

Excédant des exportations \$22,262,428 20,423,434

L'augmentation pour le mois dans le total du volume des opérations est de 18 pour cent. En octobre l'augmentation avait été de 18 pour cent.

Le tableau suivant indique le chiffre des exportations et des importations pour le mois.

Table with 3 columns: Category, 1921, 1920. Rows include Produits agricoles, Animaux, etc., Produits textiles, etc., Produits chimiques, Fer et acier, Autres minerais, Non métalliques, Produits forestiers, etc., Divers, and Totaux.

En comparaison avec l'an dernier, il y a une diminution et pour les importations et pour les exportations. En comparaison avec le mois précédent la plus forte augmentation dans les importations sont pour les produits agricoles, il y a aussi des augmentations dans les importations pour les produits d'animaux, les produits textiles, chimiques, forestiers et pour les importations diverses. Il y a de diminution d'importation que pour le fer et l'acier et les autres produits minéraux.

Le tableau suivant indique les importations pour le mois en comparaison avec le même mois l'an dernier.

Table with 3 columns: Category, 1921, 1920. Rows include Produits agricoles, Animaux, etc., Produits textiles, etc., Produits chimiques, Fer et acier, Autres minerais, Non métalliques, Produits forestiers, etc., Divers, and Totaux.

Le tableau suivant indique les exportations pour le mois en comparaison avec celles du même mois l'an dernier.

Table with 3 columns: Category, 1921, 1920. Rows include Produits agricoles, Animaux, etc., Produits textiles, etc., Produits chimiques, Fer et acier, Autres minerais, Non métalliques, Produits forestiers, etc., Divers, and Totaux.

Le tableau suivant indique les exportations pour le mois en comparaison avec celles du même mois l'an dernier.

Table with 3 columns: Category, 1921, 1920. Rows include Produits agricoles, Animaux, etc., Produits textiles, etc., Produits chimiques, Fer et acier, Autres minerais, Non métalliques, Produits forestiers, etc., Divers, and Totaux.

BOURSE ET FINANCE

BOURSE DE MONTREAL. Cotation de Beaubien & Cie. Trois-Rivières.

Table with 4 columns: Fer, Ouv., Cote à 11 hrs. Rows include Brazilien, Can. Smelters, Com. Bridge, Laurentide, Montreal Pow, Nat. Breweries, P. Loyal, Quebec Ry., Quebec Ry. Bd, Textile, Steel of Can., Spanish R. Pfd, Winnipeg.

BOURSE DE NEW-YORK. Cotation de Keating & McRae. Trois-Rivières.

Table with 4 columns: Fer, Ouv., Cote à 11 hrs. Rows include Anaconda, Allis Chalmers, Atlantic Gulf, Am. Locom., Am. Smelters, Am. Nat. Bldg., Am. Internat., Am. Can., Baldwin, Bethlehem St., Canadian Pac., N.-Q. Central, Cuba Cane S., Central Leather, Crucible Steel, Cal. Packing, Goodrich, Gen. Motors, Ind. Alcohol, Int. Paper, Vanadium, Marine, Marine Pfd., Keystone, Mexican Pet., Missouri Pac., New Haven, North Pacific, Pierce Arrow, Pan. American, Mex. Kan. & T., Kana. Copper, Lehigh Valley, Pressed Steel.

NEW YORK CURE. Cotation de Keating & McRae. Trois-Rivières.

Table with 4 columns: Offre, Dem. Rows include Carib Syndicate, Cities Service, Gillette, Gulf Oil Corporation, Humble Oil Limited, Imperial Oil, International Petrol., Magnolia Petroleum, Mars Oil, Motor Products.

OBLIGATIONS Municipales et Scolaires A 5-10 ET 15 ANS

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

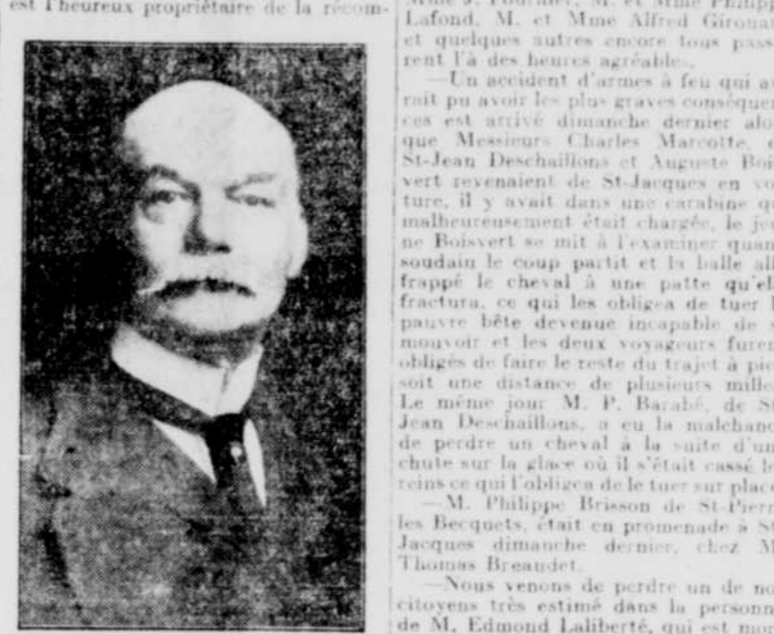
L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

M. P. C. LARKIN EST LE ROI DU THE AU CANADA

"De voyageur de commerce à roi du thé en Amérique", cela semble être le titre d'un roman, mais c'est tout simplement le résumé de la carrière de M. P. C. Larkin, l'homme qui contrôle la plus grosse maison de thé sur ce continent — une entreprise commerciale qui doit son ampleur à l'habileté et aux efforts constants de son fondateur.

Aujourd'hui dans onze des plus grandes villes du continent américain et à Londres, en Angleterre, se trouvent de larges entrepôts qui n'ont pas de feuilles de thé — trois de ces entrepôts sont les plus gros entrepôts du monde entier — et P. C. Larkin, l'ancien voyageur de commerce, en est redevable. C'est l'homme qui, commençant son commerce sur une petite échelle, a vu son produit devenir commun dans tous les foyers non seulement dans le Dominion, mais aux Etats-Unis et dans d'autres pays, et maintenant il est l'heureux propriétaire de la récom-



peuse de son travail c'est-à-dire d'une fortune et d'une réputation enviables dans toutes les parties du globe comme roi des marchands de thé.

Depuis que M. Larkin pour lui demander le secret de son heureuse carrière, trouvant en lui un homme extraordinaire, discret et réfléchi, bien qu'il pourrait bien se vanter d'avoir si bien réussi. M. Larkin, toutefois, peut bien réclamer avec modestie que c'est lui qui a pris entre les mains un produit mal distribué et qu'il l'a présenté au public sous une forme plus acceptable et plus désirable. Il pourrait aussi admettre, si on le forçait à parler, que c'est lui qui a inauguré l'empaquage de thé dans des feuilles de plomb qui conserve au thé sa saveur primitive.

Mais ce que M. Larkin ne dirait pas — et ce qui est aujourd'hui un fait reconnu — c'est qu'il a donné une expansion phénoménale à un petit magasin de thé et qu'il en a fait une des plus grandes maisons les plus connues et les plus modernes du monde entier. Tout cela à la prévoyance et à l'initiative d'un seul homme et à son désir ardent d'être un réel serviteur du public. Le but de la vie de M. Larkin fut de faire mieux que ses concurrents et l'on constate le succès de ses méthodes dans la popularité de plus en plus grande de ses produits.

Mais M. Larkin ne s'est pas seulement contenté de faire mieux que ses concurrents et l'on constate le succès de ses méthodes dans la popularité de plus en plus grande de ses produits.

LES TAUX DU CHANGE. Cote des devises étrangères de L. G. Beaubien & Cie, banquiers et agents de change, près la Bourse de Montréal.

Table with 2 columns: City, Rate. Rows include New York, London, Paris, Bruxelles, Genève, Madrid, Berlin, Vienne, Rotterdam, Hong Kong, Athènes, New York prime.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

SERVICE PUBLIC Manitooba Power Company, Limited

Obligations 7% — Echéance 1941. Encaissement à NEW-YORK, MONTREAL, TORONTO ou WINNIPEG.

Cette émission porte la garantie, pour le capital et les intérêts, de la WINNIPEG ELECTRIC RAILWAY COMPANY.

7% en Fonds Américains. L'obligation MANITOBA POWER est une VALEUR A CHANGE. Cette qualité ajoute un autre élément favorable: l'apport de la prime sur les coupons que le porteur a le droit de toucher en fonds américains. Mais il y a plus. Une tranche de \$4,000,000 fut lancée aux Etats-Unis avec le plus grand succès. Au point de vue du porteur, le marché ainsi créé, outre-frontière et au Canada, comporte des facilités beaucoup plus larges pour la négociation de ses titres en tout temps.

Du reste, les valeurs du compartiment réservé à l'industrie hydro-électrique jouissent aux Etats-Unis d'une faveur très marquée. Les entreprises canadiennes de ce genre y sont également bien cotées, par suite du caractère de grande stabilité que l'on se plaît à leur reconnaître.

Le titre 7%, libre hypothèque, MANITOBA POWER, est accompagné d'un warrant qui donne au porteur le droit de souscrire au capital-actions ordinaires de la Compagnie, à des conditions particulièrement avantageuses.

PRIX: le pair [100] et les intérêts courus.

RENE-T. LECLERC BANQUIER ET COURTIER MONTREAL QUEBEC 100, rue St-Jacques 74, rue St-Pierre

(Membre Société en 1901)

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Ayez beaucoup d'argent l'Année prochaine, à Noël et au Jour de l'An

Lorsque vous n'avez pas besoin de "gratter le fond de vos tiroirs ni de retourner vos poches" pour vous procurer assez d'argent pour donner les souvenirs qu'il faut de Noël et du Jour de l'An, alors vous éprouvez la réelle joie de donner.

Vous pouvez avoir assez — plus qu'assez — pour tous les cadeaux que vous voulez donner, si vous entrez maintenant dans notre Caisse de Prévoyance de 1922. Quelle que soit la somme que vous voulez économiser, elle suffit à vous y faire entrer — et il n'y a pas de frais, ni de contributions d'aucune sorte.

Vous décidez quelle somme vous voulez avoir à la banque à Noël ou au Jour de l'An prochain. Vous divisez cette somme par cinquante, et vous en économisez la cinquantième partie chaque semaine. C'est le système des Classes des Paiements Uniformes, résumé en peu de mots.

Entrez dans la Caisse — faites vos dépôts régulièrement — et deux semaines avant Noël ou le Jour de l'An vous aurez votre argent de Noël et du Jour de l'An prêt pour aller magasiner ou pour tout autre but.

Venez à la banque aujourd'hui, et faites-vous inscrire. Nous vous attendons.

Classes des Paiements Uniformes. dans lesquelles la même somme est déposée chaque semaine pendant 50 semaines.

Classes des Paiements par Augmentation. Déposez la somme initiale la première semaine et augmentez chaque semaine votre dépôt d'une somme égale pendant 50 semaines.

\$50 par semaine, s'élève à \$12,50
\$40 par semaine, s'élève à \$10,00
\$30 par semaine, s'élève à \$7,50
\$20 par semaine, s'élève à \$5,00
\$10 par semaine, s'élève à \$2,50

1c. en augmentant, s'élève à \$12,75
2c. en augmentant, s'élève à \$25,50
5c. en augmentant, s'élève à \$63,75
10c. en augmentant, s'élève à \$127,50

Vous pouvez faire partie de plusieurs classes à la fois si vous le désirez.

Succursale de Trois-Rivières - W. P. LeMessurier, Gérant
Succursale de Grand-Mère - J. A. Favreau, Gérant

Caisse de Prévoyance de la Banque des Marchands

Si vous n'avez pas encore placé votre commande pour vos Calendriers de 1922 il est encore temps.

Venez voir nos lignes, nous vous les livrerons promptement.

La Cie de Pub. Le Nouvelliste, Ltée 23-25-27, rue Du Platon, Trois-Rivières.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

ACHETES ET VENDUES. Nous faisons l'évaluation des Obligations sur réception d'une liste mentionnant l'emprunteur, l'échéance et l'intérêt.

L. G. BEAUBIEN & CIE. Banquiers en Obligations. 153 Notre Dame, Trois Rivières.

Avis. est par les présentes données à tous les détenteurs de billets promissoires contre la Corporation de la Municipalité de la paroisse de St-Tite, d'avoir à le présenter au bureau de la Municipalité sus-mentionnée, d'ici au 15 janvier prochain.

LE CABINET DE M. KING NE PEUT SE MAINTENIR

C'est ce que prétend la "Gazette" de Montréal dans une correspondance d'Ottawa où elle lance un défi aux libéraux.

SON POINT DE VUE

(De notre Correspondant) Montréal, 28.—La "Gazette" publiait hier, la dépêche suivante de son correspondant de la capitale, datée d'Ottawa: "Lorsque M. King est trompé le Québec pour rechercher une alliance avec l'ouest, Toronto a manifesté sa joie. Mais cette joie fut prématurée, car J. J. Morrison et H. W. Wood, ont refusé d'accepter les généreuses propositions du leader libéral, qui, pour se consoler, revient vers Québec. M. Crerar est dans la capitale, mais il n'entre pas dans le cabinet. Il le voudrait, mais il ne pourrait y apporter aucun appui substantiel. M. Hudson est aussi retourné à la classe des "libéraux indépendants," suivant l'exemple de M. Crerar.

"La vraie chose politique régnait depuis que M. King n'a pu réussir à mettre Québec de côté, grâce à l'appui de l'ouest, et les affaires fédérales ne peuvent de ce pas se stabiliser tant que le peuple n'aura pas eu l'opportunité de réviser le jugement qu'il a prononcé le 6 décembre. M. King ne peut conduire; il doit être conduit.

"M. King a envoyé un émissaire vers l'ouest, porteur d'offres généreuses pour M. Crerar qui les a acceptées. Tous deux étaient prêts à trahir leurs partisans. L'offre de M. King était fort généreuse et elle démontait clairement qu'il voulait échapper au contrôle du "bloc solide".

"Le retour des ressources naturelles aux trois provinces des Prairies, et un bureau d'arbitrage pour déterminer les compensations dues aux provinces de l'est.

"Une tentative pour faire revivre le traité de réciprocité.

"Que le gouvernement garde le contrôle des C. N. R.

"Un tarif pour le revenu.

"L'abolition de Sir Lomer Gouin et de son groupe, le premier de ceux qui ont été envoyés au Sénat.

"W. R. Motherwell et Frank Oliver exclus du Cabinet.

"Cinq portefeuilles aux Progressistes.

"M. King était disposé à trahir son parti et M. Crerar à éliminer le sien, mais les deux partis ne veulent pas être trahis. Sir Lomer et le sénateur Dandurand sont venus vendredi soir corriger M. King, et M. Crerar recevait au même moment son démenti du premier Drury et de J. J. Morrison et de l'organisation progressiste de l'ouest qui lui exprimait, dans un télégramme, sa désapprobation.

"M. King doit maintenant s'assurer les conseils et l'appui de Sir Lomer et de ses associés. Les libéraux de l'ouest et ceux qui suivent M. Gouin ont perdu leur foi et le nouveau cabinet, un coup forcé, sera affaibli par le doute et les soupçons.

"Les fermiers de l'ouest continuent de former un groupe distinct. M. King n'aura pas de misère à choisir ses collègues. Dans la Nouvelle-Ecosse il a Thom. S. W. Fielding et D. D. MacKenzie; dans le Nouveau Brunswick, A. B. Cope, dans Québec, Sir Lomer Gouin, Thom. De Blonville, Hon. Rodolphe Lévesque, Ernest Lapointe et James Robb. La représentation de l'Ontario ne sera pas forte, car M. King n'aura à ses côtés que James Murdoch, Thomas Low, Thom. Ch. Murphy, W. C. Kennedy et le sénateur Belcourt. Si M. Hudson n'entre pas dans le cabinet, l'ouest sera pour ainsi dire représenté. M. Motherwell aurait bien pu assumer un portefeuille, mais il a été mal traité par M. King. L'Alberta ne peut fournir aucun représentant. Le sénateur Bostock représentera la Colombie-Britannique et il pourra avoir un autre collègue de cette province, si M. King ne peut trouver un ministre dans les Prairies.

"M. Gouin sera encore ici demain pour discuter le commandement et ramener l'ordre dans ce chaos qu'a suscité M. King.

EN MAUVAIS DRAPS

(Service de la Presse Canadienne) Boston, 28.—Le procès du procureur de district Joseph C. Pelletier, du comté de Suffolk, accusé de malversation dans son service, qui a motivé la radiation d'une pétition par le président général demandant à ce qu'il soit relevé de ses fonctions, a commencé aujourd'hui.

Les procédures qui sont semblables à celles employées contre Nathan A. Tutis, pour le suspendre de ses fonctions de procureur du district de Middlesex, l'été dernier, sont prises devant toute la Cour Supérieure du Massachusetts.

MORT SUBITE

(Service de la Presse Canadienne) Rome, 28.—Louis Morris Iddings, de Warren, Ohio, pendant longtemps, secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis à Rome et personnage très en vue pendant la guerre pour les soins qu'il apporta aux œuvres de guerre, est mort subitement ici hier soir.

M. Iddings était âgé de 71 ans. Il fut journaliste dans sa jeunesse et entra dans le service diplomatique en 1897 et servit à Rome à titre de secrétaire et de chargé d'ambassade jusqu'en 1903, puis fut au Caire comme agent diplomatique et consul général aux Etats-Unis de 1905 à 1910.

LES CADEAUX

Les plus appréciés pour Messieurs seront certainement: Une jolie pipe, une boîte de cigares, cigarettes ou autres, tel que vous en offre J. J. GAUDREAU 207, Avenue Lavolette, Vieux de la Boquerie de Commerce.

POUR NE PAS L'AVOIR PRIS A SON SERVICE

Un entrepreneur de coupe de bois est tenu à payer compensation à un homme de chantier pour avoir refusé de l'embaucher avec lui après engagement verbal.

PREUVE TESTIMONIALE

L'hon. juge Duplessis, en Cour Supérieure, vient de donner raison aux prétentions d'un journalier qui réclamait la somme de \$300, comme compensation pour perte d'ouvrage causée par le refus d'un entrepreneur de le monter avec lui au chantier, après lui avoir dit qu'il le prendrait pour \$50, par mois et \$1, par jour pour sa pension.

Le jugement de Sa Seigneurie est que, considérant que vers la fin de décembre 1920 Donat Cloutier a véritablement engagé Evvma Lapointe, de Ste-Thécle, pour aller travailler dans son chantier, que le départ pour le bois devait avoir lieu le lendemain des Bois, mais que le jour du départ fut retardé, du consentement des parties, au 14 janvier, pour permettre à Evvma Lapointe d'aider un de ses parents aux élections municipales de Ste-Thécle, le 14 janvier, considéré aussi que Lapointe était prêt à partir à la date convenue avec son patron, mais que ce dernier prétend que Lapointe a refusé de partir et que, pour cela, il ne lui doit rien; vu que tout le litige repose sur la question de savoir si les prétentions du défendeur sont bien ou mal fondées et qu'il résulte des témoignages que le demandeur était prêt à remplir ses obligations envers son patron au temps convenu, l'action est maintenue et la Cour accorde au journalier la somme de \$325, que M. Cloutier doit payer à M. Lapointe, avec les dépens de l'action.

NOUVELLE PUBLICATION DU PACIFIQUE CANADIEN

Au nombre déjà considérable des publications qu'elle répand parmi le public afin de mieux faire connaître ses diverses sphères d'activité, la compagnie du Pacifique Canadien vient d'ajouter une intéressante brochure destinée à illustrer un de ses plus importants services, celui de la navigation océanique. C'est un ouvrage d'une trentaine de pages dans lequel on a compilé systématiquement toutes sortes d'informations concernant la puissante flotte de cette vaste organisation de transport canadienne. Les noms des paquebots, leur tonnage, leur capacité, les ports qu'ils desservent et maints autres renseignements y sont donnés, ainsi qu'un bref exposé historique des services de navigation du Pacifique Canadien, depuis leur établissement sur l'Océan Pacifique vers 1867, jusqu'à nos jours. On y voit des schémas des plus instructifs, montrant soit la coupe d'un transatlantique du genre de l'"Empress of France", avec son dédale immense de cheminées de toutes grandeurs, ou bien la quantité de vivres et d'approvisionnement de toutes catégories qu'il faut entasser dans un paquebot de la classe de l'"Empress of Canada" pour chaque traversée.

Les photographies de presque tous les paquebots de la compagnie, de même que des ports les plus importants où ils font escale, servent à illustrer la brochure d'une façon tout à fait appropriée; on voit aussi quelques-unes des luxueuses pièces qui sont mises à la disposition des passagers durant le voyage.

"Bridging two Oceans", tel est le titre de cette plaquette, sera une source précieuse d'information pour ceux qui s'occupent de navigation d'une manière générale et qui s'intéressent aux services océaniques du Pacifique Canadien en particulier. Sa publication arrive au moment où ces services viennent d'atteindre un sommet d'efficacité très élevé, par l'addition d'unités telles que l'"Empress of Scotland", l'"Empress of Canada", l'"Empress of Australia", le "Montclare", le "Montrose" et autres paquebots dont la récente mise en service, fait de la flotte du Pacifique Canadien l'une des plus puissantes sur les mers du globe.

(Service de la Presse Canadienne) Rome, 28.—Des désordres entre Croates et Italiens se sont produits à Sebenico, en Dalmatie, pendant la visite du torpilleur italien "Bibby" dans ce port, dit un télégramme envoyé de Zara au "Messaggero", aujourd'hui. Des marins du torpilleur auraient été attaqués à coups de bâton comme ils allaient à terre. On rapporte aussi une friction entre ces deux nationalités à Spalato.

COMME

UNE MAGIE LE RHUMATISME DISPARAIT

Le Redinac, le nouveau tonique, vient pour vous donner du soulagement

Depuis des siècles le peuple cherchait quelque chose pour guérir réellement le rhumatisme et le lumbago. Le Redinac est apparu et des milliers ont une meilleure santé maintenant. Le Redinac, le tonique merveilleux, pénètre à travers le sang et fait disparaître toute chose mauvaise. Vous vous sentirez entièrement mieux après en avoir pris une bouteille. Si vous désirez être bien portant, allez chez votre pharmacien et achetez une bouteille de Redinac. Le Redinac est en vente aux pharmacies Williams et Norman.

GOURRIER DE GRAND'MERE

(Correspondance spéciale.)

Mlle Lavallée a légué, dernièrement la comptabilité du magasin Woodworth (5-10-15 cents) pour entrer chez M. le Dr Dixon.

Les Dames Anglaises de cette ville ont tenu, dernièrement, à la Salle Community une vente d'articles de fantaisie faits à la main, de gâteaux, etc., pour le bénéfice de leur école.

Mlle Mac Beauchamp passe la fête de Noël chez ses parents, à Montréal.

MM. James Martel, Armand Gignac, Gilles Desbureault, et Johnny Pothier, de St-Tite, étaient en visite en notre ville lundi dernier.

Nous avons en le jour de Noël une température magnifique qui a fortement contribué à rendre plus agréables les réunions de famille qui se sont faites à cette occasion.

M. Arthème Pellerin, a fait une promenade de quelques jours à Montréal la semaine dernière.

M. Murry Bishop des Trois-Rivières, a passé la fête de Noël, chez ses parents en notre ville.

M. E. Leveillé, autres fois commis au magasin chez P. C. Neault, vient d'accepter un poste de voyageur de commerce pour la maison Thos. Davidson, de Montréal.

MM. F. A. Sahatton et Mme Sa-

batton ainsi que M. et Mme H.-O. Keny, doivent partir en janvier prochain pour un voyage de deux ou trois mois, en Floride.

Les membres de notre club local de football ont tenu une importante assemblée au "Laurentide Club" jeudi dernier.

Selon toutes les prévisions il y aura de nouveaux développements dans cette histoire de l'agression commise contre M. Garceau, quelques jours après la votation.

On nous dit que les deux partis en cause se sont choisis un avocat. Si cette affaire va en cour c'est donc qu'il y aurait quelque chose d'intéressant dans cette affaire.

Mlle Mac Beauchamp est revenue d'une vacance de quelques jours passée chez ses parents, à Montréal.

M. Marcus A. Freer, notre populaire joueur de golf local, est parti pour les Etats-Unis, où il passera une couple de semaines en promenade dans sa famille.

M. Jos. Beaulieu doit partir vers la mi-janvier pour un voyage d'un couple de mois en Floride.

M. Albert Julien a passé quelques jours à Montréal, ces jours derniers.

UN NOEL TRAGIQUE

(Service de la Presse Canadienne) Baltimore, Md., 28.—Le réveillon de Noël s'est terminé de tragique façon chez des Italiens de cette ville. Gui-

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUEBEC DEMANDES DE PERMIS

Les demandes pour toutes les catégories de permis doivent être déposées aux bureaux de la Commission, le ou avant le 31 décembre 1921. Les intéressés sont priés de prendre note qu'après cette date les demandes de cette nature ne seront pas reçues.

Pour le district de Montréal, un bureau temporaire a été ouvert au No 174 rue St-Paul-Est, où des employés compétents sont mis gratuitement à la disposition du public pour remplir les formules de demandes de permis.

Pour le District de Québec, les intéressés devront s'adresser au bureau général, Edifice Quebec Railway, Québec.

Commission des Liqueurs de Québec.

BRIAND A CANNES

seppé Pariota, fatigué des hommages intempestifs que ne cessait de présenter à sa nièce Annie Palméri, un compatriote du nom de Tony Bruno, a tué d'un coup de revolver ce visiteur trop assidu. Pendant que la victime jouait de l'accordéon il lui mit son pistolet près de la tempe et pressa la gachette.

Amiens France 28.—Le premier ministre Lloyd-George qui se rend à Cannes où il doit prendre part à la prochaine assemblée du conseil suprême des Alliés s'est arrêté quelques instants

ici. Il a déclaré à ceux qui ont été à sa rencontre: "Je vais goûter le bon soleil du sud de la France. Je me rends à Cannes avec l'ardent désir de voir la France entièrement satisfaite et je suis certain que nous arriverons au résultat que nous cherchons."



10,000 MACHINES A TRICOTER

"MONEY MAKER A No 1" en usage dans la Province de Québec.

Tricoteuse Sans Rivale Pour Famille

Il n'y a pas une famille où cette merveilleuse machine n'a pas sa place et, cette année, plus que jamais.

La laine se vend excessivement bon marché, et cependant, les tricots se détaillent encore à des prix exorbitants. C'est le coût de la fabrication ainsi que les bénéfices de tous les intermédiaires qui sont la cause de ces prix élevés.

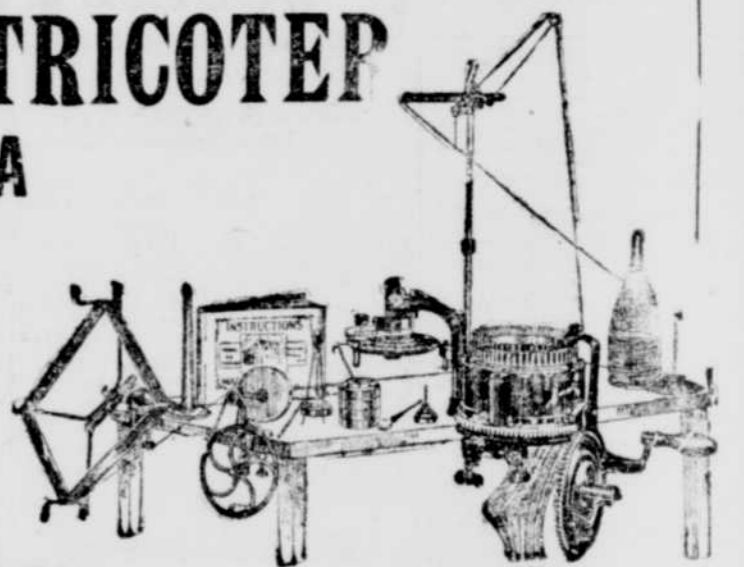
Avec une MONEY MAKER A No 1, vous pourrez faire, à la maison, tous les genres de tricots nécessaires à une famille: bas unis et par côtes, gants, mitaines, tuques, cache-nez, ceintures, chandails, camisoles et caleçons, pour tous les membres de la famille, à un prix de revient ridiculement bas.

LA SEULE MACHINE A TRICOTER VENDUE COMPLETE AU CANADA

La vignette de droite vous montre la MONEY MAKER A No 1, installée, complète, avec tous les accessoires, prête à fonctionner. Cette installation peut se faire sur n'importe quelle table en un rien de temps. Nous vous livrons cette machine, complète, fret payé jusqu'à votre station, à raison de

\$5.00 COMPTANT

\$5.00 PAR MOIS



Une Paire de Bas en 15 Minutes

La simplicité et la rapidité au travail sont les caractéristiques de la MONEY MAKER A No 1. Sa simplicité permet aux enfants de s'en servir, et vous constaterez que c'est une ambition chez les jeunes garçons et les fillettes que de travailler sur cette merveilleuse tricoteuse, car ils la comprennent et réussissent si facilement qu'ils deviennent vite capables de tricoter tous les bas pour la famille.

Nous avons des centaines et des centaines de clients qui ont payé le coût de leur machine en tricotant pour leurs parents et connaissances, et cela, tout en s'amusant, car c'est un travail agréable et des plus faciles.

SERVICE COMPLET, --- LECONS A DOMICILE

En tout temps, vous pouvez obtenir à nos magasins et chez nos agents, aiguilles et toute autre pièce de notre tricoteuse. Avec chaque machine nous fournissons un livre "Manuel du Tricoteur" qui vous donne, au moyen de nombreuses illustrations, tous les renseignements concernant l'emploi de cette machine à tricoter. En plus, 60 voyageurs et 500 agents sont à votre disposition pour vous fournir les moyens de bien réussir. Le prix est à la portée de tous et nos conditions sont très avantageuses. DEMANDEZ NOTRE CIRCULAIRE SPECIALE.

COMPAGNIE P.T. LEGARÉ LIMITEE

28, Rue St-Philippe, - Cyr. Dupont, Gérant.

